

République Islamique de Mauritanie
Ministère du Développement Rural
et de l'Environnement
Direction de l'Environnement et
de l'Aménagement Rural
Programme Stratégie et Plan d'Action
de la Biodiversité en Mauritanie

Honneur / Fraternité / Justice

DEUXIEME RAPPORT NATIONAL
BIODIVERSITE DE MAURITANIE
VERSION FINALE

Septembre 2001

Table des matières

Tableaux de Présentation	1
Article 5 Coopération.....	8
Article 6 Mesures générales en vue de la conservation et de l'utilisation durable	10
Article 7 Identification et surveillance.....	13
Décisions en matière de taxonomie	16
Article 8 Conservation in situ [Articles 8h et 8j exclus].....	21
Article 8h Espèces exotiques	24
Article 8j Connaissances traditionnelles et dispositions connexes	27
Article 9 Conservation ex situ.....	32
Article 10 Utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique	34
Article 11 Mesures d'incitation	37
Article 12 Recherche et formation	41
Article 13 Education et sensibilisation du public	42
Article 14 Evaluation de l'impact afin de minimiser les effets pervers	45
Article 15 Accès aux ressources génétiques	51
Article 16 Accès à la technologie et au transfert de technologie	54
Article 17 Echange d'informations.....	56
Article 18 Coopération technique et scientifique	57
Article 19 Gestion de la biotechnologie et répartition de ses avantages	60
Article 20 Ressources financières	60
Article 21 Mécanisme de financement	63
Article 23 Conférence des Parties.....	65
Article 24 Secrétariat	65
Article 25 Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques	65
Article 26 Rapports nationaux	65
Approche fondée sur les écosystèmes.....	66
Ecosystèmes des eaux intérieures	67
Diversité biologique marine et côtière.....	69
Diversité biologique agricole.....	71
Diversité biologique des forêts	76
Diversité biologique des terres arides et semi-arides.....	79
Opérations de la Convention.....	79
Tableaux de conclusion.....	79
<i>Tableaux d'introduction</i>	
<i>le présent rapport</i>	

Veillez fournir des détails sur

Partie contractante	République Islamique de Mauritanie
Correspondant national	
Nom complet de l'institution:	Direction de l'Environnement et de l'Aménagement Rural
Nom et titre de l'administrateur responsable:	Ing. Ms.Sc. BOUBACAR DIOP Coordinateur Biodiversité
Adresse:	Direction de l'Environnement et de l'Aménagement Rural B.P. : 170 Nouakchott – Mauritanie
Téléphone:	Tél : 00 222 641 60 51
Fax:	525 83 86
Courrier électronique:	boubacardiop@hotmail.com
Administrateur responsable du rapport national (si différent du premier)	
Nom et titre de l'administrateur responsable:	BOUBACAR DIOP Coordinateur Biodiversité
Adresse:	<i>Idem</i>
Téléphone:	<i>Idem</i>
Fax:	<i>Idem</i>
Courrier électronique:	<i>Idem</i>
Signature	
Signature de l'administrateur chargé de la soumission du rapport national:	
Date de soumission:	

Veillez donner des informations sommaires sur les types d'intervenants qui ont participé activement à la préparation de ce rapport ainsi que sur le matériel utilisé à cette occasion.

Dans le cadre de la préparation de ce rapport national, il a été identifié et constitué un groupe technique pluridisciplinaire regroupant plusieurs intervenants dans le secteur de la gestion de l'aménagement et de la conservation de la biodiversité.

A cet effet, une note de service du Directeur de l'Environnement et de l'Aménagement Rural a été établie. Comme support de travail il a été utilisé une copie des lignes directrices pour les rapports nationaux. Une note sur la procédure à suivre pour répondre correctement aux questions demandées dans les lignes directrices pour les rapports nationaux a été également élaborée par le consultant national modérateur.

La documentation suivante a été consultée pour l'élaboration de ce rapport, il s'agit de :

- Monographie Nationale de la Biodiversité de Mauritanie
- Stratégie et Plan d'Actions National de la Biodiversité de Mauritanie.
- Planification Nationale de la Biodiversité.

Principes directeurs basés sur l'expérience initiale des pays dans le monde. (WRI en collaboration avec le PNUE et VICN) 1995.

- De la politique à la mise en œuvre.

Décision à la cinquième Réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la Diversité Biologique Nairobi, Kenya 15-26 Mai 2000.

- Un programme pour le Changement.

Décision de la quatrième réunion de la Conférence des parties à la Convention sur la Diversité Biologique. Bratislava, Slovaquie 4-15 Mai 1998.

- Programme d'action en faveur de la biodiversité.

Décision de la troisième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la Diversité Biologique Buenos Aires, Argentine 4 – 15 Novembre 1996.

Veillez fournir des informations pertinentes sur la situation de votre pays afin de faciliter la compréhension des réponses aux questions contenues dans ce rapport

A l'instar de tous les pays de la planète, la diversité biologique de Mauritanie à travers ses ressources naturelles, est le gage de l'existence et du bien être de l'homme, ainsi que le développement socio-économique et culturel du pays. Les ressources et les écosystèmes restent mal connus, ils sont constamment sous pression anthropiques et fragilisés. Par ailleurs, des constats négatifs sur la surexploitation des ressources ont été signalés dans certains secteurs de l'économie, mais la planification pour le développement de la nation continue son cours au détriment des possibilités des ressources biologiques.

Les ressources naturelles sont nombreuses et diversifiées (zones protégées classées patrimoine mondial, les terres agricoles, les pâturages, les forêts, les ressources halieutiques, la faune, eaux de surface et souterraine, les ressources minières), cependant leur connaissance est encore superficielle et le suivi de leur évaluation est inexistant. La superficie totale est estimée à 1.080.000 km², le pays est dominé par les massifs montagneux de l'Adrar, du Tagant, de l'Assaba, de l'Affolé et des vastes étendues désertiques.

La plaine alluviale du Fleuve Sénégal s'étend sur 730 km, le pays dispose également d'un littoral de 920 km de côtes atlantiques, d'un plateau continental d'environ 24.000 km² et d'un territoire maritime de 23.000 km². Sur le plan productions halieutiques les côtes mauritaniennes comptent parmi les plus riches du monde.

Les terres de la rive droite du Fleuve Sénégal sont fertiles et facilement irrigables. Le bassin de la Vallée du Fleuve Sénégal connaît actuellement une importante concentration des aménagements hydroagricoles corollaires de multiples formes de dégradation des milieux et de ressources (eaux, sols, végétation, pâturage,...), de maladies, etc.

Les zones humides mauritaniennes sont nombreuses, mais très fragiles du fait de la baisse périodique de la pluviométrie et de la convoitise par certains aménagements. Elles servent de zones de refuge et de reproduction de plusieurs milliers d'oiseaux migrateurs provenant des pays d'Europe.

Forte de cette richesse de diversité biologique, la Mauritanie, a bien voulu honoré des engagements par rapports à la Convention sur la Diversité Biologique, elle a ratifié la Convention le 16 Août 1996.

Ainsi le pays a bénéficié d'un appui technique et financier du PNUE (FEM) pour l'élaboration de son premier rapport national, document de Projet signé en Novembre 1998.

L'atelier de formation et sensibilisation sur le processus de planification de la Convention sur la Diversité Biologique s'est tenu à Nouakchott en Avril 1998. C'est effectivement en Avril 1998 que le processus d'élaboration du rapport national a démarré par la constitution et la formation de l'équipe de consultants nationaux devant conduire le processus de planification de la biodiversité avec l'équipe nationale du programme Stratégie et Plan d'Action National de Biodiversité en Mauritanie.

Les études de base de la Monographie Nationale ont été réalisées de Septembre à Octobre 1998 ; document finalisé et adopté par le Comité de Pilotage en Décembre 1998.

- Ainsi, La Stratégie et le Plan d'Action National de Biodiversité sont réalisés en un seul document en Mai 1999.

La COP a établi des programmes de travail qui répondent à un certain nombre d'articles. Veuillez identifier la priorité relative accordée à chaque thème ainsi que la suffisance des ressources. Ceci permettra de mettre en contexte les informations sur l'application de chaque article. Vous trouvez également d'autres questions sur la mise en œuvre du programme de travail à la fin de ces directives.

Ecosystèmes des eaux intérieures

1. Quel niveau de priorité votre pays accorde t-il à la mise en œuvre de ce programme de travail?	
a) Important	X
b) Moyen	
c) Faible	
c) Pas applicable	
2. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations?	
a) Tout à fait suffisantes	
b) Suffisantes	
c) Limitées	X
d) Très limitées	

Diversité biologique des zones marines et côtières

3. Quel niveau de priorité votre pays accorde t-il à la mise en oeuvre de ce programme de travail?	
a) Important	X
b) Moyen	
c) Faible	
d) Pas applicable	
4. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations?	
a) Tout à fait suffisantes	
b) Suffisantes	
c) Limitées	X
d) Très limitées	

Diversité biologique agricole

5. Quel niveau de priorité votre pays accorde t-il à la mise en oeuvre de ce programme de travail?	
a) Important	X
b) Moyen	
c) Faible	
d) Pas applicable	

6. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations?	
a) Tout à fait suffisantes	X
b) Suffisantes	
c) Limitées	X
d) Très limitées	

Diversité biologique des forêts

7. Quel niveau de priorité votre pays accorde t-il à la mise en oeuvre de ce programme de travail?	
a) Important	X
b) Moyen	
c) Faible	
d) Pas applicable	

8. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations ?	
a) Tout à fait suffisantes	
b) Suffisantes	
c) Limitées	X
d) Très limitées	

Diversité biologique des terres arides et semi-arides

9. Quel niveau de priorité votre pays accorde t-il à la mise en oeuvre de ce programme de travail?	
a) Important	X
b) Moyen	
c) Faible	
d) Pas applicable	

10. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations?	
a) Tout à fait suffisantes	
b) Suffisantes	
c) Limitées	X
d) Très limitées	

Autres observations sur les programmes de travail et les priorités

La Mauritanie accorde une priorité importante aux programmes de travail, qu'elle intègre parfaitement dans le cadre national des stratégies de lutte contre la pauvreté 2015.

La connaissance de l'état actuel de la biodiversité à travers la Monographie, la stratégie nationale et Plan d'Action National sont des étapes importantes dans la mise en œuvre de ces programmes prioritaires.

Ainsi, cela constitue un défi pour le peuple mauritanien, pour les décideurs et les chercheurs que de poursuivre les actions déjà entamées, par une meilleure exécution du programme.

En Mauritanie, les ressources biologiques sont très importantes et diverses, de leur exploitation durable, dépend la survie des populations. Les zones marines et côtières mauritaniennes constituent un écosystème d'un très grand intérêt tant sur le plan halieutique, sur le plan faunistique que floristique. Ce sont des zones de contact entre espèces à affinité tropicale et tempérée.

Ces ressources sont constamment soumises aux menaces : telles que la surexploitation des principales espèces recherchées, le pillage des poissons dans les zones interdites, incursions illégales des flottes, pêche avec des engins prohibés une pêche industrielle souvent mal organisée et difficilement contrôlable, le vidage des bateaux, les déversements industriels, les eaux usées et certaines activités de transport maritime sont les principales sources de pollution de l'environnement marin.

En raison de la surexploitation des ressources halieutiques et de ses effets néfastes sur le secteur de la pêche, en 1987, le Gouvernement a promulgué une déclaration sur le pilotage de pêche. Le but principal de cette mesure est d'améliorer la gestion des pêcheries, de développer la pêche artisanale et d'accroître la valeur ajoutée nationale.

Sur le plan de la gestion des pêcheries, le volume des prises de chaque espèce et le nombre de chalutiers sont strictement limités. Le contrôle et la gestion de la pêche sont essentiels pour la conservation et l'amélioration de la biodiversité.

L'utilisation rationnelle et la préservation des ressources passent nécessairement par le contrôle et la surveillance des ressources halieutiques.

Ce secteur rapporte 25% des recettes fiscales du budgets de l'état, 45% des recettes d'exportations et contribue au PIB pour 10%, outre sa contribution dynamique au développement du pays en termes d'emplois et de revenus. L'estimation du niveau annuel de capture permmissible est à plus de 660000 tonnes de poissons par an.

En 1996, la production totale halieutique de la Mauritanie a connue une légère baisse, en 1998 elle a été évaluée à 564241 tonnes dont 541 965 tonnes pour la pêche industrielle et 22 276 tonnes pour la pêche artisanale.

La première déclaration de politique générale de développement de ce secteur a été adoptée par le gouvernement en 1987.

Le Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime (MPEM) a élaboré depuis 1998 une stratégie générale d'aménagement et de développement du secteur de la pêche de façon à permettre au pays un développement économique tout en préservant la ressource halieutique. Cette stratégie est sous tendue par un plan d'action qui se divise en deux types de programme ; les programmes d'action par filière et les programmes d'action transversaux.

Article 5 Coopération

11. Quel niveau de priorité votre pays accorde t-il à l'application de cet article et aux décisions associées?					
a) Elevé	X	b) Moyen		c) Faible	
12. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations?					
a) Bonnes	X	b) Suffisantes		c) Limitées	
Autres observations sur le niveau de priorité et la disponibilité des ressources					
<p>La Mauritanie attache une très grande importance à la coopération internationale, elle est entièrement engagée avec la communauté internationale à chercher les solutions idéales pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique. Le pays répond aux préoccupations mondiales en matière d'environnement par le biais des programmes d'aide publique et une assistance technique pour appuyer les programmes de développement durable.</p>					
13. Votre pays a-t-il mis en place une coopération active avec d'autres Parties en ce qui concerne les zones situées au-delà de la juridiction de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique?					
a) coopération bilatérale (précisez ci-dessous)					X
b) programmes internationaux (précisez ci-dessous)					X
c) accords internationaux (précisez ci-dessous)					

Décision IV/4. Etat et évolution de la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures et options pour leur conservation et leur utilisation durable

14. Votre pays a-t-il mis en place une coopération efficace, par le biais d'accords bilatéraux et multilatéraux, pour la gestion durable de bassins versants, des bassins de captation et des bassins fluviaux transfrontaliers, ainsi que des espèces migratrices?	
a) non	
c) oui – de façon limitée	
d) oui – de façon importante	X
d) pas applicable	

Décision IV/15. Relations entre la CBD et les Conventions relatives à la biodiversité, les accords internationaux, les institutions et les processus correspondants

15. Votre pays a-t-il développé des méthodes de gestion pour les zones transfrontières protégées?	
a) non	
c) oui – de façon limitée	
d) oui – de façon importante	
d) pas applicable	X

Décision V/21. Coopération avec d'autres Organismes

16. Votre pays a-t-il mis en place une collaboration efficace avec l'Année internationale de l'observation de la diversité biologique de DIVERSITAS, et a-t-il assuré une complémentarité avec l'initiative que l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique prévoient d'entreprendre afin de promouvoir le savoir scientifique et la sensibilisation du public au rôle crucial de la biodiversité pour le développement durable?	
b) non	
b) non – dans une moindre mesure	X
c) oui – dans une large mesure	

Décision V/27. Contribution de la Convention sur la diversité biologique à l'étude décennale sur les progrès accomplis depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement

17. Votre pays prévoit-il de souligner et de mettre l'accent sur les questions de diversité biologique dans le cadre de sa contribution à l'étude décennale des progrès accomplis depuis le Sommet de la Terre?	
a) non	
b) oui	X

Autres observations sur l'application de cet article

Le Gouvernement de la Mauritanie adhère entièrement aux décisions du Programme des Nations Unies sur l'Environnement et le développement à remédier à la perte mondiale de la biodiversité et coopère avec les pays développés, des organismes internationaux ainsi que les pays de la sous-région à plusieurs initiatives de renforcement des capacités et de programmes de conservation et réhabilitation de la diversité biologique dans certains écosystèmes.

Compte tenu des ressources financières et de l'expertise spécialisée limitées, il serait opportun de développer d'avantage cette coopération, par le truchement des programmes d'aide internationale au développement, dans les différents domaines relatifs à l'environnement. La Mauritanie contribue activement aux ateliers et réunions organisés par le Secrétariat de la Convention et participe aux conférences des parties.

Article 6 Mesures générales en vue de la conservation et de l'utilisation durable

18. Quel niveau de priorité votre pays accorde t-il à l'application de cet article et aux décisions associées?					
a) Elevé	X	b) Moyen		c) Faible	
19. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations?					
a) Bonnes	X	b) Suffisantes		c) Limitées	
Autres observations sur le niveau de priorité et la disponibilité des ressources					
<p>Au sommet de la Terre tenu à RIO de Janeiro, la plupart des pays participant à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement durable se sont entendus sur une convention internationale portant sur la diversité biologique. Ainsi, le 14 Juin 1992, plus de 150 Chefs de pays signaient cette convention. A l'occasion, la Mauritanie a opté favorablement à la signature de cette convention, puis a procédé à sa ratification le 16 Août 1996. La Mauritanie a décidé également d'élaborer une monographie nationale de la biodiversité ainsi qu'une stratégie et Plan d'Action National de Biodiversité de Mauritanie.</p>					
20. Quel est le statut de votre stratégie nationale en matière de diversité biologique (6a)?					
a) néant					
b) première étape d'établissement					
c) étape avancée d'établissement					
d) établi ₁					X
e) établi et adopté ₂					
f) rapports de mise en œuvre disponibles					
21. Quel est le statut de votre plan d'action en matière de diversité biologique (6a)?					
a) néant					
b) première étape d'établissement					
c) étape avancée d'établissement					
d) établi ₂					X
e) établi et adopté ₂					
f) rapports de mise en œuvre disponibles					
22. Votre plan d'action/stratégie national couvre t-il tous les articles de la Convention (6a)? (6a)?					
a) seulement quelques articles					
b) la plupart des articles					
b) tous les articles					X

1/ Veuillez inscrire les informations demandées à la dernière page des présentes lignes indicatrices.

23. Votre plan d'action/stratégie national couvre-t-il l'intégration d'autres activités sectorielles (6b)?	
a) non	
b) certains secteurs	X
c) les principaux secteurs	X
d) tous les secteurs	

**Décision II/7 et décision III/9 Examen des Articles 6 et 8
la Convention**

24. Des mesures sont-elles prises pour l'échange d'informations et le partage d'expérience sur le processus de planification des mesures nationales avec d'autres Parties contractantes?	
a) peu ou pas de mesure	
b) partage de stratégies, de plans et/ou d'études de cas	X
c) réunions régionales	X
25. Tous les plans d'action/stratégies nationaux de votre pays comprennent-ils un élément de coopération internationale?	
a) non	
b) oui	X
26. Votre plan d'action/stratégie national est-il coordonné avec ceux des pays avoisinants?	
a) non	X
b) pourparlers bilatéraux/multilatéraux en cours	
c) coordination dans certains secteurs/domaines thématiques	X
d) entièrement coordonné	
e) non applicable	
27. Votre pays a-t-il établi des cibles mesurables dans le cadre de vos stratégies/plans d'action nationaux?	
a) non	
b) première étape d'établissement	
c) étape avancée d'établissement	
d) programme mis en place	X
e) rapports de mise en oeuvre disponibles	X
Si vous êtes un pays Partie en développement ou une Partie avec une économie en transition	
28. Votre pays a-t-il reçu un appui du mécanisme de financement pour la préparation des stratégies/plans d'action nationaux?	
a) non	
b) oui	X
Dans l'affirmative, quelle a été l'agence d'exécution (PNUD, PNUE ou	PNUE

Banque mondiale)?	
-------------------	--

Décisions III/21. Relations entre la Convention et la Commission sur le développement durable, et les autres conventions relatives à la biodiversité

29. Est-ce que les correspondants nationaux de la CBD et les autorités compétentes de la Convention de Ramsar, de la Convention de Bonn et de la CITES travaillent à l'application de ces conventions de façon à éviter de faire le travail en double.	
a) non	
b) non – dans une moindre mesure	
c) oui– dans une large mesure	X

Autres observations sur l'application de cet article

Les coordinateurs nationaux des conventions CBD, Ramsar, des changements climatiques de Bonn et de CITES travaillent en étroite collaboration avec les autorités compétentes de l'ensemble des conventions ci-dessus citées pour la mise en œuvre efficace. Au niveau national toutes ces conventions sont regroupées dans une même structure Direction de l'Environnement et de l'Aménagement Rural (DEAR) servant ainsi de Point Focal pour toutes les conventions.

Comme le stipule l'ensemble des Conventions issues de Rio, il est nécessaire d'assurer une synergie entre toutes les Conventions des Nations Unies et programmes prioritaires et en particuliers ; la Convention sur les Changements Climatiques (Framework Convention on Climate Change, FCCC), la Convention sur la Biodiversité (Convention on Biological Diversity ; CBD) et la Convention on Désertification Combat (CCD).

En effet, cette nécessité de coordination est profitable aux conventions et leur évite un chevauchement et dédoublement des activités prévues dans leurs différents programmes.

Ces conventions œuvrent en effet dans des domaines d'activités très liées et qui s'interfèrent le plus souvent. Des programmes de recherche scientifique communs, les mêmes zones d'interventions etc...

Un réseau d'échange d'informations faciliterait l'atteinte des objectifs visés par chaque convention.

Il ressort de l'examen des trois Conventions la similitude de quelques points communs, tels que :

- Elaboration de plan d'actions et stratégies nationales multisectorielles ;
- Collecte, Analyse et échange d'informations ;
- Protection des droits de propriété intellectuelle ;
- Transfert de Technologies, coopération scientifique et technique ;
- Education Environnementale et sensibilisation de la population ;
- Formation et promotion des compétences nationales ;
- Mesures d'incitation économique et sociale ;
- Adaptation de la législation nationale.

Article 7 Identification et surveillance

30. Quel niveau de priorité votre pays accorde-t-il à l'application de cet article et aux décisions associées?					
a) Elevé	x	b) Moyen		c) Faible	
31. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations?					
a) Bonnes		b) Suffisantes		c) Limitées	X
Autres observations sur le niveau de priorité et la disponibilité des ressources					
Compte tenu de l'importance de la diversité biologique et des ressources disponibles, la surveillance par le prélèvement d'échantillons et d'autres techniques des éléments constitutifs de la diversité biologique posent souvent des problèmes en raison des moyens humains, matériels et financiers limités pour assurer une surveillance efficace sur un territoire vaste de 1.030.000 km ² .					
32. Votre pays dispose-t-il d'un programme d'inventaire en vigueur au niveau des espèces (7a)?					
a) activité minimale					
b) pour les groupes clés (tels que les espèces menacées ou endémiques) ou les indicateurs					X
c) pour une gamme de groupes majeurs					
d) pour une gamme complète d'espèces					
33. Votre pays dispose-t-il d'un programme d'inventaire en vigueur au niveau des écosystèmes (7a)?					
a) activité minimale					
b) seulement pour les écosystèmes présentant un intérêt particulier					
c) pour les principaux écosystèmes					X
d) pour une gamme complète d'écosystèmes					
34. Votre pays dispose-t-il d'un programme d'inventaire en vigueur au niveau génétique (7a)?					
a) activité minimale					X
b) programme mineur dans certains secteurs					
c) programme majeur dans certains secteurs					
d) programme majeur dans tous les secteurs pertinents					
35. Votre pays dispose-t-il d'un programme de surveillance en vigueur au niveau des espèces (7a)?					
a) activité minimale					
b) pour les groupes clés (tels que les espèces menacées ou endémiques) ou les indicateurs					X
c) pour une gamme de groupes majeurs					
d) pour une gamme complète d'espèces					

36. Votre pays dispose-t-il d'un programme de surveillance en vigueur au niveau des écosystèmes (7b)?	
a) activité minimale	
b) seulement pour les écosystèmes présentant un intérêt particulier	X
c) pour les principaux écosystèmes	X
d) pour une gamme complète d'écosystèmes	
37. Votre pays dispose-t-il d'un programme de surveillance en vigueur au niveau génétique (7b)?	
a) activité minimale	X
b) programme mineur dans certains secteurs	
c) programme majeur dans certains secteurs	
d) programme majeur dans tous les secteurs pertinents	
38. Votre pays a-t-il identifié les activités qui ont des incidences néfastes sur la diversité biologique (7c)?	
a) non	
b) première étape d'examen et d'évaluation	
c) étape avancée d'examen et d'évaluation	
d) examen et évaluation terminés	X
e) rapports sur les résultats disponibles	X
39. Votre pays surveille-t-il ces activités et leurs effets (7c)?	
a) non	
b) première étape d'établissement de programme	
c) étape avancée d'établissement de programme	
d) programme mis en place	X
e) rapports de mise en œuvre disponibles	
40. Votre pays coordonne-t-il la collecte et la gestion d'informations au niveau national (7d)?	
a) non	
b) première étape d'établissement de programme	
c) étape avancée d'établissement de programme	X
d) programme mis en place	
e) rapports de mise en œuvre disponibles	

Décision III/10 Identification, surveillance et évaluation

41. Votre pays a-t-il identifié des indicateurs nationaux de diversité biologique?	
a) non	
b) évaluation d'indicateurs potentiels en cours	

c) indicateurs identifiés (dans ce cas, donnez une description ci-après)	X
42. Votre pays applique-t-il des techniques d'évaluation rapide et de télédétection?	
a) non	X
b) première étape d'établissement de programme	
c) étape avancée d'établissement de programme	
d) programme mis en place	
e) rapports de mise en œuvre disponibles	
43. Votre pays a-t-il adopté une démarche par étape pour la mise en œuvre de l'Article 7 en mettant d'abord l'accent sur l'identification des éléments de la diversité biologique (7a) et sur les activités qui ont des effets nocifs sur ces éléments (7c)?	
a) non	
b) pas approprié au contexte national	
c) oui	X
44. Votre pays coopère-t-il avec d'autres Parties contractantes dans des projets pilotes de démonstration sur l'application de méthodologies d'évaluation et d'indicateurs?	
a) non	X
b) oui (dans l'affirmative, donnez des détails ci-après)	
45. Votre pays a-t-il préparé et mis à la disposition d'autres Parties contractantes des rapports sur toute expérience d'application de méthodologies d'évaluation?	
a) non	X
b) oui	
46. Votre pays cherche-t-il rendre plus largement disponibles les informations taxonomiques qu'il détient dans ses collections?	
a) pas de collections pertinentes	X
b) aucune mesure	
c) oui (dans l'affirmative, donnez des détails ci-après)	

Décision V/7. Identification, surveillance, évaluation, et indicateurs

47. Votre pays a-t-il mis en place une coopération active avec les pays avoisinants en matière d'indicateurs, de surveillance et d'évaluation?	
a) non	
b) coopération limitée	X
c) coopération importante sur certaines questions	
d) coopération importante sur de nombreuses questions	
48. Votre pays a-t-il fourni des études de cas en matière de développement et d'application de programmes d'évaluation, de surveillance, et d'indicateurs?	
a) non	X

b) oui – études fournies au Secrétariat	
c) oui – études fournies par l'intermédiaire du Centre d'échange	
d) oui – études fournies par d'autres moyens (veuillez préciser)	
49. Votre pays apporte-t-il son aide à d'autres Parties afin de les aider à augmenter leurs capacités à développer des programmes d'indicateurs et de surveillance?	
a) non	
b) formation	X
c) soutien direct	
d) partage d'expérience	X
e) autre (Expliquez)	

Autres observations sur l'application de cet article

Compte tenu de la complexité des éléments constitutifs de la biodiversité, il n'est pas facile d'assurer les objectifs environnementaux souhaitables et la mesure de la performance. Les objectifs de performance précis ne sont pas très difficiles à établir en matière de biodiversité de même que la mise en œuvre des programmes de surveillance concernant des objectifs ambitieux tels que la conservation et l'utilisation durables des ressources biologiques.

Nombreux sont les organismes gouvernementaux, les institutions de recherches, et organismes de conservation qui essaient d'établir des mesures de performance en matière de biodiversité et des programmes de surveillance efficaces (P 34) la Direction de l'Environnement et de l'Aménagement Rural a souvent en collaboration avec des spécialistes nationaux et certains organismes étrangers tels que l'Office National de Chasse Français travaillé sur des programmes de vérification et d'évaluation afin de mieux définir les résultats de gestion et de les mesurer.

La collaboration entre les différentes structures étatiques et organisations est nécessaire au sein du pays, ainsi qu'au-delà des frontières nationales, pour la mise en œuvre de programmes fiables de surveillance.

L'avantage de cette collaboration est de pouvoir convenir sur ce qui devait être mesuré, comment les progrès peuvent être évalués quand et qui doit le faire.

Décisions en matière de taxonomie

Décision IV/1 Rapport et recommandations de la troisième réunion du SBSTTA [en partie]

50. Votre pays a-t-il fait une évaluation des besoins nationaux en matière de taxonomie et/ou organisé des ateliers pour déterminer les priorités du pays dans ce domaine?	
a) non	X
b) première étape d'évaluation	
c) étape avancée d'évaluation	
d) évaluation terminée	
51. Votre pays a-t-il établi un plan d'action national en matière de taxonomie?	
a) non	X
b) première étape d'établissement	
c) étape avancée d'établissement	

d) plan d'action mis en place	
e) rapports de mise en oeuvre disponibles	
52. Votre pays met-il à disposition les ressources appropriées pour améliorer la disponibilité des informations taxonomiques?	
a) non	X
b) oui, mais pas suffisamment	
c) oui, complètement	
53. Votre pays encourage-t-il les occasions de formation et d'emploi à l'échelle bilatérale et multilatérale pour les taxonomistes, en particulier pour ceux qui se spécialisent dans les organismes peu connus?	
a) non	
b) quelques occasions	X
c) de nombreuses occasions	
54. Votre pays investit-il à long terme dans la mise en place de l'infrastructure appropriée pour les collections taxonomiques du pays?	
a) non	
b) certains investissements	X
c) d'importants investissements	
55. Votre pays encourage-t-il l'établissement de partenariat entre les institutions taxonomiques dans les pays développés et les pays en développement?	
a) non	
b) oui – politique énoncée	X
c) oui – programme national systématique	
56. Votre pays a-t-il adopté des niveaux quelconques de structure internationalement convenus pour abriter les collections?	
a) non	
b) à l'étude	
c) en cours de mise en œuvre par certaines collections	X
d) en cours de mise en œuvre par toutes les grandes collections	
57. Votre pays a-t-il mis sur pied des programmes de formation en matière de taxonomie?	
a) non	X
b) quelques-uns	
c) un grand nombre	
58. Votre pays a-t-il rendu compte des mesures adoptées pour renforcer les capacités nationales en matière de taxonomie, pour désigner des centres nationaux de référence, et pour mettre les informations abritées dans les collections à la disposition des pays d'origine?	

a) non	X
b) oui – rapport national précédent	
c) oui - CENTRE D'ÉCHANGE	
d) oui – autres moyens (veuillez donner des détails ci-après)	
59. Votre pays a-t-il pris des mesures pour assurer la stabilité financière et administrative des institutions responsables des inventaires de la diversité biologique et des activités taxonomiques?	
a) non	X
b) à l'étude	
c) oui pour certaines institutions	
d) oui pour toutes les grandes institutions	
60. Votre pays a-t-il aidé les institutions taxonomiques à établir des consortiums pour mener des projets régionaux?	
a) non	X
b) à l'étude	
c) oui – de façon limitée	
c) oui – de façon importante	
61. Votre pays a-t-il accordé une attention particulière au financement international de bourses pour des spécialistes étudiant à l'étranger ou pour attirer des experts internationaux dans des stages nationaux ou régionaux?	
a) non	X
b) à l'étude	
c) oui – de façon limitée	
d) oui – de façon importante	
62. Votre pays a-t-il établi des programmes de recyclage pour permettre à des spécialistes compétents de se réorienter vers des domaines liés à la taxonomie?	
a) non	
b) quelques-uns	X
c) un grand nombre	

Décision V/9. Initiative mondiale en matière de taxonomie: Mise en œuvre et progression des suggestions d'actions

63. Votre pays a-t-il identifié ses besoins d'informations dans le domaine de la taxonomie, et a-t-il évalué sa capacité nationale à y répondre?	
a) non	X
b) évaluation de base	
c) évaluation approfondie	
64. Votre pays a-t-il établi ou regroupé des centres de références taxonomiques?	
a) non	X
b) oui	
65. Votre pays a-t-il travaillé sur le renforcement des ses capacités en matière de recherche taxonomique?	
a) non	X
b) oui	
66. Votre pays a-t-il communiqué au Secrétaire exécutif des informations sur les programmes, projets ou initiatives de projets pilotes dans le cadre de l'Initiative mondiale en matière de Taxonomie?	
a) non	X
b) oui	
67. Votre pays a-t-il nommé un correspondant national pour l'Initiative mondiale en matière de taxonomie qui serait en contact avec d'autres correspondants nationaux?	
a) non	X
b) oui	
68. Votre pays a-t-il participé au développement de réseaux régionaux afin de faciliter le partage des informations sur l'Initiative mondiale en matière de taxonomie ?	
a) non	X
b) oui	
Si vous êtes une Partie pays en développement ou une Partie avec une économie en transition -	
69. Votre pays a-t-il fait appel à des ressources par l'intermédiaire du mécanisme financier pour les actions prioritaires identifiées dans cette décision ?	
a) non	X
b) oui, mais sans succès	
c) oui, avec succès	

Autres observations sur l'application de cet article

En matière de taxonomie notre pays devrait s'orienter à l'avenir vers un renforcement de ces capacités dans ce domaine par le biais de la coopération sous-régionale, régionale et internationale.

La situation des besoins des taxonomistes reste méconnue en raison de l'absence d'une évaluation en la matière dans le pays.

Néanmoins nous pouvons énumérer entre autres certains besoins qui seraient indispensables au travail des taxonomistes. Il s'agit de :

- Renforcer les capacités nationales
- Inventorier la faune et la flore de notre pays ;
- Réhabiliter et redynamiser les herbiers spécifiques existants et l'unique parc zoologique ;
- Créer un herbier national de référence, des herbiers spécifiques, des jardins botaniques et parcs zoologiques ;
- Mettre en place une banque de données en vue d'apprécier l'importance de la diversité biologique ;
- Former et recycler des taxonomistes ;
- Rechercher des financements

Les contraintes qui freinent le progrès dans le domaine de la taxonomie sont :

- Manque d'un personnel spécialisé ;
- Manque d'infrastructures physiques ;
- Manque de matériel scientifique et de collecte ;
- Manque de fonds alloués aux projets de recherche ;
- Manque de bibliothèque et d'ouvrage de taxonomie ;
- Manque de collections biologiques.

Recommandation

Pour une meilleure contribution au développement d'un programme de l'étude des taxa, il serait nécessaires d'adopter une approche pluridisciplinaires en raison de la diversité et de la complexité du domaine de la taxonomie. Cela devrait être soutenue par une coopération inetr-régionale, interlaboratoires et institutions intéressées, des programmes ou projets à court et à long terme.

Pour assurer un maintien et une conservation durable de la diversité biologique, il faut que nous puissions à travers un réseau international et mondial de coopération et d'échange, trouver les issues garantes de nos préoccupations.

Pour cela, il faut que les taxinomistes et spécialistes de biodiversité se concertent pour une meilleure approche de solution à la problématique taxinomique.

Article 8 Conservation in situ [Articles 8h et 8j exclus]

70. Quel niveau de priorité votre pays accorde t-il à l'application de cet article et aux décisions associées?					
a) Elevé	X	b) Moyen		c) Faible	
71. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations?					
a) Bonnes		b) Suffisantes		c) Limitées	X
d) Très limitées					
Autres observations sur le niveau de priorité et la disponibilité des ressources					
<p>Les études d'évaluation nationale mettent en exergue de menaces sérieuses des ressources biologiques pouvant conduire à l'extinction ou la disparition de certaines espèces. En conséquence, pour renverser cette tendance négative de la situation, les mesures de conservation sont nécessaires. Dans le cadre des principes directeurs de la stratégie nationale, la conservation in situ est avant tout prioritaire.</p>					
72. Votre pays a-t-il mis sur pied un système de zones protégées visant à conserver la diversité biologique (8a)?					
a) système en cours d'établissement					X
b) examen national disponible sur la couverture des zones protégées					X
c) plan national sur les systèmes de zones protégées mis en place					
d) système relativement complet mis en place					
73. Existe-t-il des lignes directrices nationales adoptées pour le choix, la création et la gestion des zones protégées (8b)?					
a) non					X
b) non, en cours de développement					
c) oui					
d) oui, à l'étude					
74. Votre pays réglemente-t-il ou gère-t-il des ressources biologiques présentant une importance pour la conservation de la diversité biologique, dans le but d'en assurer la conservation et l'utilisation durable (8c)?					
a) non					
b) première phase d'établissement					
c) phase avancée d'établissement					
d) programme ou politique en place					X
e) rapports de mise en oeuvre disponibles					X
75. Votre pays a-t-il pris des mesures pour favoriser la protection des écosystèmes et des habitats naturels, ainsi que pour le maintien de populations viables d'espèces dans leur milieu naturel (8d)?					
a) non					

b) certaines mesures en place	
c) mesures potentielles à l'étude	
d) mesures complètes mises en place	X
76. Votre pays a-t-il pris des mesures pour promouvoir un développement durable et écologiquement rationnel dans les zones adjacentes aux zones protégées (8e)?	
a) non	
b) certaines mesures en place	
c) mesures potentielles à l'étude	
d) mesures complètes mises en place	X
77. Votre pays a-t-il pris des mesures pour remettre en état et restaurer les écosystèmes dégradés (8f)?	
a) non	
b) certaines mesures en place	
c) mesures potentielles à l'étude	
d) mesures complètes mises en place	X
78. Votre pays a-t-il pris des mesures pour favoriser la reconstitution des espèces menacées (8f)?	
a) non	
b) certaines mesures en place	
c) mesures potentielles à l'étude	
d) mesures complètes mises en place	X
79. Votre pays a-t-il pris des mesures pour réglementer, gérer ou maîtriser les risques associés à l'utilisation et à la libération d'organismes vivants et modifiés résultant de la biotechnologie (8g)?	
a) non	
b) certaines mesures en place	
c) mesures potentielles à l'étude	
d) mesures complètes mises en place	X
80. Votre pays a-t-il essayé d'instaurer les conditions nécessaires pour assurer la compatibilité entre les utilisations actuelles et la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses éléments constitutifs (8i)?	
a) non	
b) première étape d'établissement	
c) étape avancée d'établissement	
d) programme ou politique en place	X
e) rapports de mise en œuvre disponibles	

81. Votre pays a-t-il formulé et maintenu en vigueur les dispositions législatives et autres dispositions réglementaires pour protéger les espèces et populations menacées (8k)?	
a) non	
b) première étape d'établissement	
c) étape avancée d'établissement	
d) législation ou autres mesures en place	X
82. Votre pays réglemente ou gère-t-il les processus pertinents ainsi que les catégories d'activités déterminés à l'Article 7 pouvant entraîner un effet défavorable important sur la diversité biologique (8l)?	
a) non	
b) première étape d'établissement	
c) étape avancée d'établissement	
d) législation ou autres mesures en place	X
Si vous êtes une Partie pays développé -	
83. Votre pays coopère-t-il à l'octroi d'un appui financier et autre pour la conservation <i>in situ</i> , notamment aux pays en développement (8m)?	
Si vous êtes une Partie pays en développement ou une Partie à économie en transition -	
84. Votre pays reçoit-il un appui financier et autre pour la conservation <i>in situ</i> (8m)?	
a) non	
b) oui (dans l'affirmative, veuillez donner des détails ci-après)	X

Décision II/7 Examen des Articles 6 et 8 de la Convention

85. Des mesures sont-elles prises pour partager avec d'autres Parties contractantes l'information et l'expérience relatives à la mise en œuvre du présent article?	
a) peu de mesures ou aucune	X
b) partage de documents et/ou d'études de cas	
c) réunions régionales	

Autres observations sur l'application de cet article

Une politique de conservation et mise en œuvre par les autorités politiques sous forme de zones protégées et un arsenal juridique est en place à cet effet.

La Mauritanie possède deux zones humides classées comme patrimoine mondial, il s'agit du Parc National du Banc d'Arguin et du Parc National de Diawling et de trois réserves, celle de Tilemsi, El Aguer et du Guelb Richatt dans les statuts juridiques méritent une révision compte tenu des changements survenus dans ces zones ces dernières années.

Récemment dans la Wilaya du Gorgol, la zone d'El Atf a été identifiée comme réserve en raison des ressources biologiques qu'elle renferme.

Quelques options stratégiques retenues dans le cadre de la stratégie et Plan d'Action National de Biodiversité de Mauritanie, telles que : classer la zone militaire de Chatt Boul, comme zone humide d'importance internationale;

- Désigner la zone du bas delta comme réserve de la biosphère.

- Considérer la protection des écosystèmes arides et semi-arides dans les efforts de conservation.
- Favoriser le développement de l'écotourisme au sein des aires privilégiées.
- En fin mettre à jour les plans d'aménagement des Forêts Classées.

Ces options stratégiques devraient bénéficier d'une attention particulière du Gouvernement et de la communauté internationale afin qu'elles se réalisent par la remise et la restauration des écosystèmes dégradés et en favorisant la reconstitution des espèces menacées.

De nombreux programmes sont en voie de réalisation afin de conserver et restaurer des populations de Flore et de faune sauvages et d'autres organismes sauvages. Certains programmes ont donné de bons résultats en assurant l'utilisation durable des ressources biologiques.

Article 8h Espèces exotiques

86. Quel niveau de priorité votre pays accorde t-il à l'application de cet article et aux décisions associées?					
a) Elevé	x	b) Moyen		c) Faible	
87. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations?					
a) Bonnes		b) Suffisantes		c) Limitées	X
Autres observations sur le niveau de priorité et la disponibilité des ressources					
Compte tenu des conséquences néfastes des espèces exotiques qui menacent les écosystèmes et habitats et les mêmes les espèces il est impératif d'empêcher l'introduction des espèces menaçantes pour une meilleure conservation des ressources très limités.					
88. Votre pays a-t-il identifié les espèces exotiques introduites?					
a) non					
b) seulement les principales espèces, source de préoccupation					X
c) seulement les introductions nouvelles ou récentes					
d) un système complet détecte les nouvelles introductions					
e) un système complet détecte toutes les introductions connues					
89. Votre pays a-t-il évalué les risques que l'introduction de ces espèces exotiques présente pour les écosystèmes, les habitats ou les espèces?					
a) non					
b) seulement les principales espèces source de préoccupation					X
c) la plupart des espèces exotiques ont été évaluées					
90. Votre pays a-t-il pris des mesures pour empêcher d'introduire, contrôler ou éradiquer les espèces exotiques qui menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces?					
a) non					
b) certaines mesures en place					X
c) mesures potentielles à l'étude					X

d) mesures complètes mises en place	
-------------------------------------	--

Décision IV/1 Rapport et recommandations de la troisième réunion du SBSTTA

91. Votre pays collabore-t-il à l'établissement de projets aux niveaux national, régional, sous-régional et international pour traiter la question des espèces exotiques?	
a) peu de mesures ou aucune	
b) pourparlers en cours sur des projets potentiels	X
c) travaux effectifs d'établissement de nouveaux projets	
92. Votre plan d'action/stratégie national couvre-t-il la question des espèces exotiques?	
a) non	
b) oui – dans une moindre mesure	X
c) oui – dans une large mesure	

Décision V/8. Espèces exotiques constituant une menace pour les écosystèmes, les habitats et les espèces

93. Votre pays applique-t-il les principes directeurs préliminaires visant à prévenir et à atténuer les effets des espèces exotiques dans le cadre d'activités visant à appliquer l'article 8(h) de la Convention, et dans d'autres secteurs?	
a) non	
b) à l'étude	
c) application limitée dans certains secteurs	X
d) application importante dans certains secteurs	
e) application importante dans la plupart des secteurs	
94. Votre pays a-t-il soumis au Secrétaire exécutif des études de cas portant sur des évaluations thématiques?	
a) non	X
b) en préparation	
c) oui	
95. Votre pays a-t-il soumis au Secrétaire Exécutif des commentaires par écrit sur les principes directeurs préliminaires?	
a) non	X
b) oui	
96. Votre pays accorde-t-il la priorité au développement et à l'application de plans d'action et de stratégie contre les espèces exotiques envahissantes?	
a) non	
b) oui	X

97. Dans le cadre du problème des espèces exotiques envahissantes, votre pays a-t-il développé ou s'est t-il impliqué dans les mécanismes de coopération internationale, y compris dans l'échange de meilleures pratiques?	
a) non	
b) coopération transfrontalière	
c) coopération régionale	X
d) coopération multilatérale	
98. Dans le cadre de son travail sur les espèces exotiques envahissantes, votre pays accorde t-il la priorité aux écosystèmes isolés sur le plan géographique ou sur le plan évolutif?	
a) non	
b) oui	X
99. Dans le cadre de son travail sur les espèces exotiques envahissantes, votre pays utilise t-il de façon adéquate l'approche fondée sur les écosystèmes et l'approche de précaution biogéographique ?	
a) non	
b) oui	X
100. Votre pays a-t-il pris des mesures d'éducation, de formation, et de sensibilisation du public efficaces concernant le problème des espèces envahissantes?	
a) non	
b) quelques initiatives	X
c) de nombreuses initiatives	
101. Votre pays met-il à disposition les informations qu'il détient sur les espèces exotiques par l'intermédiaire du Centre d'échange?	
a) non	
b) quelques informations	X
c) toutes les informations disponibles	
d) informations disponibles sur d'autres supports (veuillez préciser)	
102. Votre pays apporte t-il son soutien au Programme mondial sur les espèces envahissantes afin d'accomplir les tâches décrites dans la décision et ses annexes?	
a) non	
b) soutien limité	X
c) soutien important	

Autres observations sur l'application de cet article

Malgré les efforts déjà consentis par le Gouvernement mauritanien en matière de conservation, il serait souhaitable de renforcer la coopération régionale et internationale pour juguler la menace des espèces envahissantes dans les écosystèmes comme le typha dans le delta du Sénégal. Les espèces menacées les systèmes productifs d'où la priorité qui leur ait accordée.

--

Article 8j Connaissances traditionnelles et dispositions connexes

103. Quel niveau de priorité votre pays accorde t-il à l'application de cet article et aux décisions associées?					
a) Elevé	X	b) Moyen		c) Faible	
104. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations?					
a) Bonnes		b) Suffisantes		c) Limitées	X
Autres observations sur le niveau de priorité et la disponibilité des ressources					
La Mauritanie accorde une priorité de mise en place d'une législation nationale soucieuse de maintien des savoir et savoir faire des communautés, permettant la conservation et l'utilisation durable et favorisant l'introduction des innovations et desCQ et produits actuels.					
105. Votre pays a-t-il pris des mesures pour assurer le respect, la préservation et le maintien des connaissances, innovations et pratiques des communautés autochtones et locales qui incarnent des modes de vie traditionnels présentant un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique?					
a) non					
b) certaines mesures en place					X
c) mesures potentielles à l'étude					X
d) mesures complètes mises en place					
106. Votre pays oeuvre t-il à encourager le partage équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces connaissances, innovations et pratiques?					
a) non					
b) première étape de mise en oeuvre					X
c) étape avancée de mise en oeuvre					
d) programme ou politique en place					

Décision III/4 et Décision IV/9. Mise en oeuvre de l'Article 8 j

107. Votre pays a-t-il établi une législation nationale et des stratégies correspondantes pour la mise en oeuvre de l'Article 8 j)?	
a) non	
b) première étape d'établissement	X
c) étape avancée d'établissement	
d) législation ou autres mesures en place	
108. Votre pays a-t-il fourni de l'information sur la mise en oeuvre de l'Article 8j à d'autres Parties contractantes par des moyens tels que les rapports nationaux?	
a) non	X

b) oui – rapport national précédent	
c) oui – CENTRE D'ÉCHANGE	
d) oui – autres moyens (Veuillez donner des détails ci-après)	
109. Votre pays a-t-il soumis des études de cas au Secrétaire exécutif concernant les mesures prises pour développer et mettre en oeuvre des dispositions de la Convention relatives aux communautés autochtones et locales?	
a) non	X
b) oui	
110. Votre pays participe-t-il aux travaux des groupes de travail et des réunions appropriés?	
a) aucun	
b) quelques-uns	X
c) tous	
111. Votre pays facilite-t-il la participation active de représentants des communautés autochtones et locales à ces groupes de travail et à ces réunions?	
a) non	
b) oui	X

Décision V/16. Article 8(j) et dispositions connexes

112. Votre pays a-t-il examiné le programme de travail décrit dans l'annexe de la décision et identifié la façon dont il faudrait appliquer ces tâches dans le contexte national?	
a) non	
b) à l'étude	
c) oui (Veuillez fournir des détails ci-après)	X
113. Votre pays a-t-il intégré ces tâches dans ses programmes permanents en en tenant compte des opportunités de coopération identifiées?	
a) non	
b) pas adapté au contexte national	
c) oui – dans une moindre mesure	
d) oui – dans une large mesure	X
114. Votre pays prend t-il entièrement en compte les instruments, principes directeurs, codes, et autres activités pertinentes existant dans l'application du programme de travail?	
a) non	
b) pas adapté au contexte national	
c) oui – dans une moindre mesure	
d) oui – dans une large mesure	X
115. Votre pays a-t-il fourni un soutien financier adéquat à la mise en oeuvre du programme de travail?	

a) non	X
b) pas adapté au contexte national	
c) oui – dans une moindre mesure	
d) oui – dans une large mesure	
116. Votre pays a-t-il complètement intégré des femmes ou des groupes de femmes dans les activités entreprises pour mettre en oeuvre le programme de travail contenu dans l'annexe de la décision et toute autre activité pertinente de la Convention?	
a) non	
b) oui	X
117. Votre pays a-t-il pris des mesures pour encourager la participation active des communautés autochtones et locales dans l'application de la Convention ?	
a) non	
b) pas adapté au contexte national	
c) oui – dans une moindre mesure	X
d) oui – dans une large mesure	
118. Votre pays a-t-il fourni des études de cas sur les méthodes et les approches concernant la préservation et le partage des connaissances traditionnelles, et le contrôle de ces informations par les communautés autochtones et locales?	
a) non	X
b) pas pertinent	
c) oui – fournies au Secrétariat	
d) oui – par l'intermédiaire du Centre d'échange	
e) oui – par d'autres moyens (veuillez préciser)	
119. Votre pays partage t-il des informations ou des expériences sur la législation nationale ou toute autre mesure afin de sauvegarder les connaissances, les innovations et les pratiques des communautés autochtones et locales?	
a) non	
b) pas pertinent	
c) oui – par l'intermédiaire du Centre d'échange	
d) oui – avec certains pays	x
e) oui – par d'autres moyens (veuillez préciser)	
120. Votre pays a-t-il pris des mesures pour encourager la préservation des pratiques, des innovations et des connaissances traditionnelles des communautés autochtones et locales?	
a) non	
b) pas pertinent	
c) quelques mesures	x

d) de nombreuses mesures	
121. Votre pays, en collaboration avec les communautés autochtones et locales, a-t-il soutenu le développement de registres des connaissances traditionnelles, des innovations et des pratiques de ces dernières?	
a) non	
b) pas pertinent	
c) développement en cours	X
d) registre établi	
122. Des représentants des organisations des communautés autochtones et locales ont-ils participé, au sein de votre délégation officielle, aux réunions organisées dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique ?	
a) pas pertinent	
b) par opportun	
c) oui	X
123. Votre pays assiste-t-il le Secrétariat afin d'utiliser pleinement le mécanisme du Centre d'échange dans le but de coopérer étroitement avec les communautés autochtones et locales afin d'explorer les moyens qui leur permettraient de prendre des décisions éclairées en matière de diffusion des connaissances traditionnelles?	
a) non	
b) en l'attente d'information sur la façon de procéder	
c) oui	x
124. Votre pays a-t-il identifié des sources de financement pour les activités décrites dans la décision?	
a) non	X
b) pas pertinent	
c) en partie	
d) entièrement	

Autres observations sur l'application de cet article

La Mauritanie reconnaît pleinement dans sa stratégie nationale et Plan d'Action la nécessité de respecter, de préserver et maintenir les connaissances, innovations et pratiques des communautés autochtones et locales qui reflètent des modes de vies traditionnels soucieux de la conservation et de l'utilisation durable des ressources biologiques. Nos éleveurs, agriculteurs, bûcherons et d'autres personnes qui profitent directement des ressources naturelles de l'expérience et des connaissances qui sont utiles pour répondre aux besoins de la biodiversité, de la planification et de la gestion de toutes leurs ressources.

Nos connaissances autochtones sont basées sur l'observation, l'expérience directe, la mise à l'essai, l'ensemencement et la mémoire collective transmise par la traduction morale, les conteurs, les chants et les cérémonies. Nos connaissances sont riches en valeurs sociales dans tous domaines et peuvent être mises à profit.

Les populations autochtones du pays connaissent bien leurs milieux naturels dans

lesquels ils vivent depuis des siècles. Elles comprennent de manière particulière l'usage de chaque plante et animal ainsi que le fonctionnement des écosystèmes d'où une facilité d'adaptation extraordinaire face au situation climatique les plus sévères.

Il serait opportun d'apporter des mesures permettant aux populations de constater et communiquer les informations qu'elles détiennent dans le cadre de la planification et de la gestion de toutes leurs ressources.

Article 9 Conservation ex situ

125. Quel niveau de priorité votre pays accorde t-il à l'application de cet article et aux décisions associées?					
a) Elevé	X	b) Moyen		c) Faible	
126. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations?					
a) Bonnes		b) Suffisantes		c) Limitées	X
Autres observations sur le niveau de priorité et la disponibilité des ressources					
<p>Malgré les efforts importants déjà consentis par le Gouvernement pour la conservation ex situ, un travail colossal reste à faire dans ce domaine particulier.</p> <p>Un accent devrait être mis sur la création d'institutions spécialisées et des compétences techniques afin d'assurer la reconstitution et la régénération des espèces menacées et un renforcement des institutions déjà mis sur place.</p>					
127. Votre pays a-t-il adopté de mesures pour conserver <i>ex situ</i> des éléments constitutifs de la diversité biologique originaires de votre pays (9a)?					
a) non					
b) certaines mesures en place					
c) mesures potentielles à l'étude					X
d) mesures complètes mises en place					
128. Votre pays a-t-il adopté des mesures pour conserver <i>ex situ</i> des éléments constitutifs de la diversité biologique provenant de l'extérieur de votre pays (9a)?					
a) non					
b) certaines mesures en place					
c) mesures potentielles à l'étude					X
d) mesures complètes mises en place					
129. Dans l'affirmative, une telle conservation se fait-elle en collaboration active avec des organisations des autres pays (9a)?					
a) non					X
b) oui					
130. Votre pays a-t-il mis en place et entretenu des installations de conservation <i>ex situ</i> et de recherche pour les plantes, les animaux et les micro-organismes qui représentent des ressources génétiques originaires de votre pays (9b)?					
a) non					
b) oui – dans une moindre mesure					X
c) oui – dans une large mesure					
131. Votre pays a-t-il mis en place et entretenu des installations de conservation <i>ex situ</i> et de recherche pour les plantes, les animaux et les micro-organismes qui représentent des ressources génétiques originaires d'un autre pays (9b)?					

a) non	
b) oui – dans une moindre mesure	X
c) oui – dans une large mesure	
132. Dans l’affirmative, une telle conservation se fait-elle en collaboration active avec des organisations des autres pays (9a)?	
a) non	
b) oui	X
133. Votre pays a-t-il adopté des mesures en vue d’assurer la réintroduction des espèces menacées dans leur habitat naturel dans de bonnes conditions (9c)?	
a) non	
b) certaines mesures en place	X
c) mesures potentielles à l’étude	X
d) mesures complètes mises en place	
134. Votre pays a-t-il pris des mesures pour réglementer et gérer la collecte des ressources biologiques dans les habitats naturels aux fins de la conservation <i>ex situ</i> de manière à éviter que soient menacés les écosystèmes et les populations d’espèces <i>in situ</i> (9d)?	
a) non	
b) certaines mesures en place	X
c) mesures potentielles à l’étude	X
d) mesures complètes mises en place	
Si vous êtes une Partie pays développé -	
135. Votre pays a-t-il coopéré à l’octroi d’un appui financier et autre pour la conservation ex situ et à la création et au maintien de moyens de conservation ex situ dans les pays en développement (9e) ?	
Si vous êtes une Partie pays en développement ou une Partie à économie en transition -	
136. Votre pays a-t-il reçu un appui financier et autre pour la conservation ex situ et pour la création et le maintien de moyens de conservation ex situ (9e)?	
a) non	
b) oui	X

Autres observations sur l'application de cet article

La conservation ex situ est importante en Mauritanie et contribue aux efforts de conservation de la biodiversité et à l'utilisation durable de ses ressources biologiques, les zoos, les jardins botaniques, les aquariums et les autres installations ex situ jouent un rôle essentiel dans la conservation et le rétablissement des espèces en danger ou menacées de disparition. La conservation ex situ n'est pratiquée que pour les espèces assez difficilement conservables in situ. Ainsi, 8 espèces floristiques sont conservées.

Dans le domaine de l'agriculture 250 accessions de variétés d'espèces cultivées indigènes et variétés mondiales sous forme de collection au niveau du CNRADA, ainsi, le maïs, le sorgho, le niébé, le blé et le mil sont des espèces locales conservées. Le riz, le sorgho (20) premier

rapport national

Article 10 Utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique

137. Quel niveau de priorité votre pays accorde-t-il à l'application de cet article et aux décisions associées?					
a) Elevé	X	b) Moyen		c) Faible	
138. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations?					
a) Bonnes		b) Suffisantes		c) Limitées	X
d) Très limitées					
Autres observations sur le niveau de priorité et la disponibilité des ressources					
Le processus de décision nationale intègre l'utilisation durable des ressources biologiques en vue de faire bénéficier les générations présentes et futures des bienfaits des ressources					
139. Votre pays a-t-il intégré les considérations relatives à la conservation et à l'utilisation durable des ressources biologiques dans le processus décisionnel national (10a)?					
a) non					
b) première étape de mise en oeuvre					
c) étape avancée de mise en oeuvre					
d) programme ou politique en place					X
e) analyse de la mise en oeuvre disponible					X
140. Votre pays a-t-il adopté des mesures concernant l'utilisation des ressources biologiques pour éviter ou atténuer les effets défavorables sur la diversité biologique (10b)?					
a) non					
b) certaines mesures en place					X
c) mesures potentielles à l'étude					X
d) mesures complètes mises en place					X
141. Votre pays a-t-il mis en place des mesures pour protéger et encourager l'usage coutumier des ressources biologiques compatibles avec les impératifs de leur conservation ou de leur utilisation durable (10c)?					
a) non					
b) certaines mesures en place					X
c) mesures potentielles à l'étude					X
d) mesures complètes mises en place					
142. Votre pays a-t-il mis en place des mesures qui aident les populations locales à concevoir et à appliquer des mesures correctives dans les zones dégradées où la diversité biologique a été appauvrie (10d)?					
a) non					

b) certaines mesures en place	X
c) mesures potentielles à l'étude	X
d) mesures complètes mises en place	
143. Votre pays encourage-t-il activement ses pouvoirs publics et son secteur privé à coopérer pour mettre au point des méthodes favorisant l'utilisation durable de la diversité biologique (10e)?	
a) non	
b) première étape de mise en oeuvre	
c) étape avancée de mise en oeuvre	X
d) programme ou politique en place	X
e) analyse de la mise en oeuvre disponible	X

Décision IV/15. Relations entre la Convention et la Commission sur le développement durable, et les conventions relatives à la biodiversité

144. Votre pays a-t-il soumis au Secrétariat des informations concernant les impacts du tourisme sur la diversité biologique et les efforts pour le gérer efficacement?	
a) non	
b) oui – rapport national précédent	X
c) oui – études de cas	
d) oui– autres moyens (précisez ci-dessous)	
145. Votre pays a-t-il soumis au Secrétariat des informations sur les activités de la Commission sur le développement durable relatives à la biodiversité (les petits Etats insulaires, les océans, les ressources en eau douce, les schémas de production et de consommation)?	
a) non	
b) oui – rapport national précédent	X
c) oui– correspondance	
d) oui– autres moyens (précisez ci-dessous)	

Décision V/24. L'utilisation durable comme problème multisectoriel

146. Votre pays a-t-il identifié des indicateurs et des mesures d'incitation pour les secteurs applicables à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité ?	
a) non	
b) évaluation d'indicateurs potentiels en cours	X
c) indicateurs identifiés (Dans l'affirmative, veuillez les décrire ci-dessous)	
147. Votre pays a-t-il apporté son aide à d'autres Parties afin de renforcer leurs capacités d'application de pratiques, de programmes et de politiques de développement durable au niveau régional, national et local, en particulier pour lutter contre la pauvreté?	
a) non	

b) pas pertinent	
c) dans une moindre mesure	X
d) dans une large mesure (Veuillez donner des détails ci-après)	
148. Votre pays a-t-il développé des initiatives afin d'impliquer le secteur privé et les communautés autochtones et locales dans les initiatives entreprises sur le développement durable ainsi que dans les mécanismes qui garantissent que ces populations pourront profiter de l'utilisation durable ?	
a) non	
b) mécanismes à l'étude	X
c) mécanismes en place(Expliquez)	
149. Votre pays a-t-il identifié des domaines de préservation qui pourraient profiter de l'utilisation durable de la diversité biologique, et a-t-il communiqué cette information au Secrétaire exécutif ?	
a) non	
b) oui	X

Décision V/25. Diversité biologique et tourisme

150. Votre pays a-t-il basé ses politiques, ses programmes et ses activités dans le domaine du tourisme durable en fonction d'une évaluation des interconnexions entre le tourisme et la diversité biologique ?	
a) non	
b) dans une moindre mesure	
c) dans une large mesure	X
151. <i>Votre pays a-t-il soumis des études de cas au Secrétaire exécutif sur le tourisme afin de donner des exemples de l'utilisation durable de la biodiversité ?</i>	
a) non	X
b) oui	
152. Votre pays a-t-il entrepris des activités applicables à la biodiversité et au tourisme afin de soutenir l'Initiative internationale de l'écotourisme ?	
a) non	
b) oui	X
153. Votre pays a-t-il entrepris des activités applicables à la biodiversité et au tourisme afin de soutenir l'Année internationale de la montagne ?	
a) non	X
b) oui	
154. Votre pays a-t-il entrepris des activités applicables à la biodiversité et au tourisme afin de soutenir l'Initiative internationale en faveur des récifs coralliens?	
a) non	X

b) oui	
155. Votre pays a-t-il établi des politiques habilitantes et des structures législatives afin de compléter les efforts volontaires afin de mettre en oeuvre efficacement le tourisme durable?	
a) non	
b) dans une moindre mesure	X
c) dans une large mesure (Expliquez)	

Autres observations sur l'application de cet article

Les Mauritaniens sont conscient de l'importance et de la nécessité de conserver la biodiversité et peuvent se glorifier de nombreux efforts entrepris pour le contrôle et la conservation des écosystèmes, des espèces sauvages et leurs habitats. Ils reconnaissent aussi que la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources biologiques sont indispensables pour assurer un développement durable.

La Mauritanie s'est engagée en signant plusieurs conventions et déclarations internationales qui soutiennent la conservation de la diversité biologique et son utilisation durable et elle met celles-ci en oeuvre conformément aux objectifs visés par chaque convention.

Article 11 Mesures d'incitation

156. Quel niveau de priorité votre pays accorde t-il à l'application de cet article et aux décisions associées?					
a) Elevé	X	b) Moyen		c) Faible	
157. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations?					
a) Bonnes		b) Suffisantes		c) Limitées	X
				d) Très limitées	
Autres observations sur le niveau de priorité et la disponibilité des ressources					
Compte tenu de l'importance des ressources biologiques pour les populations des mesures économiques et sociales incitatives sont susceptibles pour une installation de la diversité biologique.					
158. Des programmes sont-ils en place pour identifier et assurer l'adoption de mesures économiquement et socialement rationnelles incitant à conserver et à utiliser durablement les éléments constitutifs de la diversité biologique?					
a) non					
b) première étape d'établissement					
c) étape avancée d'établissement					
d) programmes en place					
e) analyse de la mise en oeuvre disponible					
					X
					X

159. Ces mesures d'incitation et les programmes les identifiant et assurant leur adoption couvrent-ils toutes les activités sectorielles ?	
a) non	
b) quelques secteurs	X
c) la plupart des secteurs importants	
d) tous les secteurs	

Décision III/18. Mesures d'incitation

160. Votre pays a-t-il examiné les législations et politiques économiques en vigueur afin de recenser les incitations utiles à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique et d'en favoriser l'application ?	
a) non	
b) examen en cours	X
c) certaines études ont été terminées	X
d) tant que possible	
161. Votre pays a-t-il entrepris d'établir des mécanismes et de démarches pour assurer l'incorporation adéquate des valeurs commerciales et non commerciales de la diversité biologique dans les plans, politiques et programmes et autres dispositifs pertinents, tels que, notamment, les systèmes comptables nationaux et les stratégies d'investissement?	
a) non	
b) Première phase d'identification des mécanismes	
c) Phase avancée d'identification des mécanismes	
d) Mécanismes en place	X
e) Analyse de l'impact des mécanismes disponible	X
162. Votre pays a-t-il mis au point des programmes de formation et de renforcement des capacités afin de donner effet aux mesures d'incitation et de favoriser les initiatives du secteur privé?	
a) non	
b) prévu	X
c) quelques-uns	X
d) un grand nombre	
163. Votre pays a-t-il intégré la prise en compte de la diversité biologique aux études d'impact, comme première étape dans la voie de la conception et de l'application des mesures d'incitation?	
a) non	
b) oui	X
164. Votre pays a-t-il partagé son expérience en matière de mesures d'incitation avec d'autres Parties contractantes, et a-t-il mis à la disposition du Secrétariat des études de cas?	

a) non	
b) oui – rapport national précédent	X
c) oui – études de cas	X
d) oui – autres façons (veuillez donner des détails ci-après)	

Décision IV/10. Mesures visant à faire appliquer la Convention [en partie]

165. Votre pays entreprend-il activement de concevoir et d'appliquer des mesures d'incitation?	
a) non	
b) première étape de mise en oeuvre	
c) étape avancée de mise en oeuvre	X
d) mesures en place	X
e) analyse de la mise en oeuvre disponible	
166. Votre pays a-t-il identifié les menaces pour la diversité biologique et les causes profondes de l'appauvrissement de la diversité biologique, incluant les acteurs pertinents, comme étape de la formulation des mesures d'incitation?	
a) non	
b) première étape de mise en oeuvre	
c) étape avancée de mise en oeuvre	
d) mesures en place	X
e) analyse de la mise en oeuvre disponible	X
167. Les mesures d'incitation en vigueur tiennent-elles compte des aspects économiques, sociaux, culturels et éthiques de la diversité biologique?	
a) non	
b) oui – dans une moindre mesure	X
c) oui – dans une large mesure	
168. Votre pays a-t-il élaboré des cadres juridiques et de politique générale pour la conception et l'application de mesures d'incitation?	
a) non	
b) première étape d'établissement	
c) étape avancée d'établissement	
d) cadres en place	X
e) analyse de la mise en oeuvre disponible	X
169. Votre pays mène-t-il des consultations participatives afin de définir des mesures claires et ciblées propres à s'attaquer aux causes profondes de l'appauvrissement de la diversité biologique?	
a) non	

b) première étape de mise en oeuvre	
c) étape avancée de mise en oeuvre	X
d) processus en place	X
170. Votre pays a-t-il décelé et envisagé d'éliminer les mesures d'incitation ayant des effets pervers?	
a) non	X
b) programme de détection en cours	
c) mesures décelées mais non entièrement neutralisées	
d) mesures décelées et neutralisées	

Décision V/15. Mesures d'incitation

171. Votre pays a-t-il examiné les mesures d'incitation préconisées lors du Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques?	
a) non	X
b) oui	
172. Votre pays a-t-il exploré les voies et les moyens par lesquels ces mesures d'incitation pourraient soutenir les objectifs de la Convention sur la diversité biologique dans votre pays?	
a) non	
b) à l'étude	X
c) phase de développement préliminaire	X
d) phase de développement avancé	X
e) informations supplémentaires disponibles	

Autres observations sur l'application de cet article

Nos ressources naturelles recèlent d'énormes richesses et des vertus qui sont loin d'être connues.

Nous sommes dans un système régulier par les contraintes économiques à court terme, en conséquence nous nous risquons par méconnaissance de perdre des plantes, des animaux, des verres, des reptiles et des habitats qui n'ont pas de valeur commerciale connue.

La valeur économique de nombreux et services découlant de la biodiversité pour les citoyens est une exigence fondamentale du développement durable étant donné l'insuffisance des données économiques et d'informations fiables, ces produits qui ne sont pas sur le marché ont tendance à être sous évalués ou dans la plupart des cas ignorés dans la prise de décisions.

La connaissance de la valeur économique de la biodiversité peut bien féliciter une méthode intégrée de prise de décisions.

Article 12 Recherche et formation

173. Quel niveau de priorité votre pays accorde t-il à l'application de cet article et aux décisions associées?				
a) Elevé	X	b) Moyen		c) Faible

174. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations?							
a) Bonnes		b) Suffisantes		c) Limitées	X	d) Très limitées	
Autres observations sur le niveau de priorité et la disponibilité des ressources							
La recherche et la formation sont d'une grande importance pour la Mauritanie et sont intégrées dans le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté.							
175. Votre pays a-t-il mis en place des programmes d'éducation et de formation scientifiques et techniques pour identifier et conserver la diversité biologique et en assurer l'utilisation durable (12a)?							
a) non							
b) première étape d'établissement							
c) étape avancée d'établissement							
d) programmes en place						X	
176. Votre pays a-t-il apporté à d'autres Parties un appui à l'éducation et à la formation aux mesures d'identification, de conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique et de ses éléments constitutifs (12a)?							
a) non						X	
b) oui							
177. Votre pays favorise et encourage-t-il la recherche qui contribue à conserver la diversité biologique et à en assurer l'utilisation durable (12b)?							
a) non							
b) oui – dans une moindre mesure							
c) oui – dans une large mesure						X	
178. Votre pays encourage t-il et coopère t-il à l'exploitation des progrès de la recherche scientifique sur la diversité biologique pour mettre au point des méthodes de conservation et d'utilisation durable des ressources biologiques (12c)?							
a) non							
b) oui – dans une moindre mesure							
c) oui – dans une large mesure						X	
<i>Si vous êtes une Partie pays développé</i>							
179. Votre pays tient-il compte, dans l'exécution des activités ci-dessus, des besoins particuliers des pays en développement?							
a) non						X	
b) oui, si pertinents							

Autres observations sur l'application de cet article

La recherche et la formation sont bien identiques en matière de biodiversité et peuvent apporter aux communautés la sensibilité écologique et éthique, les valeurs et comportements, les

compétences et attitudes requises par une meilleure option basée sur l'utilisation durable des ressources biologiques.

C'est pourquoi le Gouvernement de la Mauritanie a adhéré à la Convention sur la Diversité Biologique qui demande aux pays parties de :

- Mettre en place et poursuivre des programmes d'éducation et de formation scientifiques et techniques pour identifier et conserver la diversité biologique et ses éléments constitutifs et en assurer l'utilisation durable et apportent un appui à l'éducation et à la formation répondant aux besoins particuliers des pays en développement (art. 12 a).
- Encourager l'exploitation des progrès de la recherche scientifique sur la diversité biologique pour mettre au point des méthodes de conservation et d'utilisation durable des ressources biologiques, et coopèrent à cet effet (art. 12c).

La formation et l'éducation sont des moyens efficaces et rentables pour susciter un changement social à long terme. Elles permettent à chacun d'adapter sur mode vie et sa consommation avec les objectifs de conservation d'utilisation durable des éléments de la biodiversité.

Article 13 Éducation et sensibilisation du public

180. Quel niveau de priorité votre pays accorde-t-il à l'application de cet article et aux décisions associées?					
a) Elevé	X	b) Moyen		c) Faible	
181. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations?					
a) Bonnes		b) Suffisantes		c) Limitées	X
Autres observations sur le niveau de priorité et la disponibilité des ressources					
L'éducation et la sensibilisation du public constituent une priorité pour la Mauritanie. Le système éducatif mauritanien a connu une croissance quantitative au cours de la dernière décennie écoulée, sous l'effet d'une demande croissante de scolarisation liée à la pression démographique. La priorité accordée par le gouvernement à ce secteur s'est traduit par des accroissements sensibles des budgets d'investissement et de fonctionnement.					
182. Votre pays favorise et encourage-t-il une prise de conscience de l'importance de la conservation de la diversité biologique et des mesures nécessaires à cet effet (13a), en en assurant la promotion par les médias?					
a) non					
b) oui – dans une moindre mesure					
c) oui – dans une large mesure					X
183. Votre pays favorise et encourage-t-il une prise de conscience de l'importance de la conservation de la diversité biologique et des mesures nécessaires à cet effet(13a), en incluant ces questions dans les programmes d'enseignement?					
a) non					
b) oui – dans une moindre mesure					
c) oui – dans une large mesure					X
184. Votre pays coopère-t-il avec d'autres États et des organisations internationales pour					

mettre au point des programmes pertinents d'éducation et de sensibilisation du public (13b)?	
a) non	
b) oui – dans une moindre mesure	
c) oui – dans une large mesure	X

Décision IV/10. Mesures visant à faire appliquer la Convention [en partie]

185. Les besoins d'éducation et de sensibilisation du public sont-ils couverts dans le plan d'action/stratégie national?	
a) non	
b) oui – dans une moindre mesure	X
c) oui – dans une large mesure	
186. Votre pays a-t-il alloué des ressources suffisantes à l'utilisation stratégique des outils d'éducation et de communication à chaque stade de la formulation, de l'application et de l'évaluation des politiques?	
a) ressources limitées	X
b) ressources importantes mais pas adéquates	
c) ressources adéquates	
187. Votre pays appuie-t-il les initiatives des grands groupes qui favorisent la participation des parties prenantes à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique et qui incluent la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique dans leurs méthodes et programmes d'éducation?	
a) non	
b) oui	X
188. Votre pays a-t-il intégré les considérations relatives à la diversité biologique dans les stratégies d'éducation?	
a) non	
b) première étape de mise en oeuvre	
c) étape avancée de mise en oeuvre	
d) oui	X
189. Votre pays a-t-il mis à disposition des études de cas sur l'éducation, la sensibilisation et la participation du public, ou a-t-il essayé de partager les expériences par tout autre moyen?	
a) non	
b) oui	X
190. Votre pays a-t-il illustré et traduit des dispositions de la Convention dans les langues locales afin d'éduquer et de sensibiliser le public sur les secteurs pertinents?	
a) sans objet	
b) à faire	X
c) à l'étude	

d) oui	
191. Votre pays appuie-t-il les initiatives locales, nationales, sous-régionales et régionales visant à éduquer et à sensibiliser le public?	
a) non	
b) oui – dans une moindre mesure	
c) oui – dans une large mesure	X
<i>Si vous êtes une Partie pays en développement ou une Partie à économie en transition -</i>	
192. Lorsqu'il demande de l'assistance par l'intermédiaire du FEM, votre pays a-t-il proposé des projets qui encouragent des mesures permettant l'application de l'Article 13 de la Convention?	
a) non	
b) oui	X

Décision V/17. Education et sensibilisation du public

193. Votre pays soutient-il le renforcement des capacités sur les plans de l'éducation et de la communication de la diversité biologique comme faisant partie d'un plan d'action/stratégie nationale de biodiversité ?	
a) non	
b) soutien limité	X
c) oui (Veuillez donner des détails ci-après)	

Autres observations sur l'application de cet article

D'une manière générale, l'ensemble de notre population n'est pas suffisamment informé et sensibilisé sur la gestion durable des ressources biologiques. Ainsi, bon nombre de personnes et parmi elles certains responsables ne sont pas convaincus que ressources biologiques sont épuisables.

L'exploitation à laquelle est soumise la ressource biologique est quelque fois catastrophique, celle-ci est surtout liée à l'ignorance qui engendre souvent un état de mauvaise gestion et des gaspillages des ressources.

Par ailleurs, les conférences, les réunions, la diffusion par la télévision nationale et les radios doivent être suffisamment pris en compte dans les différents aspects de conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable des ressources biologiques par les populations mauritaniennes.

Les orientations stratégiques doivent :

- Favoriser l'élaboration de programmes d'éducation, de formation, de sensibilisation et des activités régulières de diffusion concernant la diversité biologique.
- Sensibiliser tous les mauritaniens à la conservation et à l'utilisation durable des éléments constitutifs de la biodiversité.
- Susciter et soutenir la participation des différents partenaires à l'élaboration des programmes d'éducation environnementales ayant trait à la conservation et à l'élaboration durable de la diversité biologique.
- Renforcer la formation continue et recyclage des spécialités en la matière d'identification, de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique.

Article 14 Évaluation de l'impact afin de minimiser les effets pervers

194. Quel niveau de priorité votre pays accorde-t-il à l'application de cet article et aux décisions associées?					
a) Elevé	X	b) Moyen		c) Faible	
195. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations?					
a) Bonnes		b) Suffisantes		c) Limitées	X
Autres observations sur le niveau de priorité et la disponibilité des ressources					
<p>Plusieurs lois sur l'environnement : (marins et loi n° 200-045 portant loi cadre sur l'environnement promulguée le 26/07/2000) ont été pris pour tenir des impacts négatifs des projets sur l'environnement et permettre la participation du public à la préservation de la diversité biologique.</p> <p>Cette législation permet aussi de régler la question de la responsabilité et de la réparation des dommages causés à la biodiversité.</p>					
196. Une législation est-elle en place pour exiger l'évaluation des impacts sur l'environnement des projets proposés qui sont susceptibles de nuire à la diversité biologique (14 1a))?					
a) non					
b) première étape d'établissement					
c) étape avancée d'établissement					
d) législation en place					X
e) analyse de mise en oeuvre disponible					
197. Ces procédures d'évaluation des impacts sur l'environnement permettent-elles la participation du public (14(1a))?					
a) non					
b) oui – dans une moindre mesure					X
c) oui – dans une large mesure					
198. Votre pays a-t-il mis en place des mécanismes pour qu'il soit dûment tenu compte des effets sur l'environnement des programmes et politiques susceptibles de nuire sensiblement à la diversité biologique (14(1b))?					
a) non					
b) première étape d'établissement					X
c) étape avancée d'établissement					
d) entièrement conforme aux connaissances scientifiques actuelles					
199. Votre pays participe-t-il à des consultations bilatérales, régionales et/ou multilatérales sur des activités susceptibles de nuire sensiblement à la diversité biologique de zones situées hors des limites de la juridiction nationale (14(1c))?					
a) non					
b) oui – dans une moindre mesure					X

c) oui – dans une large mesure	
200. Votre pays applique-t-il des accords bilatéraux, régionaux et/ou multilatéraux sur des activités susceptibles de nuire sensiblement à la diversité biologique de zones situées hors des limites de la juridiction nationale (14(1c))?	
a) non	
b) non, évaluation des options en cours	
c) certains sont appliqués, d'autres sont en cours	
b) oui	X
201. Votre pays a-t-il mis en place des mécanismes pour informer d'autres États dans le cas d'un danger ou d'un dommage imminent ou grave trouvant son origine sous sa juridiction et menaçant la diversité biologique et susceptible de nuire à celle de ces États (14(1d))?	
a) non	
a) non	
b) première étape d'établissement	
c) étape avancée d'établissement	X
e) pas de besoin identifié	
202. Votre pays a-t-il mis en place des mécanismes propres à prévenir ce danger ou ce dommage ou à en atténuer les effets(14(1d))?	
a) non	
b) première étape d'établissement	X
c) étape avancée d'établissement	
d) entièrement conforme aux connaissances scientifiques actuelles	
e) pas de besoin identifié	
203. Votre pays a-t-il mis en place des mécanismes d'urgence au cas où des activités ou des événements présenteraient un danger grave ou imminent pour la diversité biologique (14(1e))?	
a) non	
b) première étape d'établissement	
c) étape avancée d'établissement	
d) mécanismes en place	X
204. Votre pays a-t-il encouragé la coopération internationale en vue d'établir des plans d'urgence communs pour répondre aux activités ou aux événements qui présenteraient un danger grave ou imminent pour la diversité biologique (14(1e))?	
a) non	
b) oui	X
c) pas de besoin identifié	

Décision IV/10. Mesures visant à faire appliquer la Convention [en partie]

205. Votre pays a-t-il échangé des informations et partagé l'expérience avec d'autres Parties contractantes concernant l'évaluation d'impact sur l'environnement et les mesures correctives et des programmes d'incitation connexes?	
a) non	X
b) information fournie au Secrétariat	
c) information fournie aux autres Parties	
d) information fournie par l'intermédiaire du Centre d'échange national	
206. Votre pays a-t-il échangé avec d'autres Parties contractantes des informations sur les mesures et les accords portant sur la responsabilité et la réparation applicables aux dommages infligés à la diversité biologique?	
a) non	X
b) information fournie au Secrétariat	
c) information fournie aux autres Parties	
c) information fournie par l'intermédiaire du Centre d'échange national	

Décision V/18. Evaluation d'impact, responsabilité et réparation

207. Votre pays a-t-il intégré l'évaluation de l'impact environnemental dans ses programmes thématiques ou dans ceux concernant les espèces exotiques et le tourisme?	
a) non	
b) en partie intégrée	
c) entièrement intégrée	X
208. Lorsque votre pays entreprend des évaluations d'impacts sur l'environnement, traite-t-il l'appauvrissement de la diversité biologique et les aspects socio-économiques, culturels et humains-sanitaires applicables à celle-ci?	
a) non	
b) en partie	
c) complètement	X
209. Lorsque votre pays développe des cadres de travail législatifs et réglementaires, met-il en place des mécanismes qui garantissent que considération des problèmes de diversité biologique dès les premières étapes du processus préliminaire?	
a) non	
b) dans certaines circonstances	
c) dans toutes les circonstances	X
210. Votre pays garantit-il l'engagement de tous les intervenants intéressés et concernés dans une approche participative à tous les stades du processus d'évaluation?	
a) non	
b) oui - dans certaines circonstances	

c) oui – dans tous les cas	X
211. Votre pays a-t-il organisé des réunions d'experts, des groupes de travail, des séminaires et/ou de la formation, des programmes de sensibilisation et d'éducation du public et des programmes d'échange afin de promouvoir le développement de l'expertise locale au moyen de méthodes, techniques et procédures d'évaluation de l'impact ?	
a) non	
b) certains programmes mis en place	
c) de nombreux programmes mis en place	
d) approche intégrée afin de développer une expertise	X
212. Votre pays a-t-il mené des projets pilotes d'évaluation environnementale de l'impact afin de soutenir le développement de l'expertise locale au moyen de méthodologies, de techniques et de procédures?	
a) non	
b) oui (Veuillez donner des détails ci-après)	X
213. Votre pays utilise t-il des évaluations stratégiques environnementales afin d'estimer, non seulement l'impact des projets individuels, mais aussi leurs effets mondiaux et cumulatifs, et s'assure t-il que les résultats sont appliqués dans les processus de planification et de décision?	
a) non	
b) dans une moindre mesure	X
c) dans une large mesure	
214. Votre pays exige t-il l'inclusion du développement de solutions alternatives, de mesures d'atténuation, et une considération de l'élaboration de mesures de compensation en matière d'évaluation environnementale de l'impact?	
a) non	
b) dans une moindre mesure	X
c) dans une large mesure	
215. Les informations nationales sur les pratiques, systèmes, mécanismes et expériences dans le domaine de l'évaluation stratégique environnementale et de l'évaluation de l'impact sont-elles disponibles?	
a) non	X
b) oui (Ajoutez une annexe ou résumez)	

Autres observations sur l'application de cet article

Compte tenu de la nouveauté du processus des études d'impacts environnementales, les pratiques, les systèmes, les menaces et les expériences dans le domaine de l'évacuation stratégique et de l'évaluation d'impact sont à l'an début. Deux ateliers de formations relatives aux études d'impacts environnementales ont été organisées par la Direction de l'Environnement et de l'Aménagement Rural au courant de l'année 2001.

L'évaluation de l'impact environnemental (EIE) est considérée comme une consolidation *siné qua non* permettant de respecter les obligations en vertu de la Convention sur la Diversité

Biologique et la Stratégie Mauritanienne de Biodiversité.

Cette loi est parfaite harmonie avec l'article 14 de la convention sur la diversité biologique, elle stipule en son article 4 que l'environnement constitue un patrimoine national dont la gestion doit concilier les droits des générations actuelles avec ceux des générations futures et l'exploitation des ressources naturelles doit garantir leur usage durable. Elle s'inscrit dans la perspective d'une intégration des préoccupations environnementales dans les politiques de développement

Article 15 Accès aux ressources génétiques

216. Quel niveau de priorité votre pays accorde-t-il à l'application de cet article et aux décisions associées?					
a) Elevé	X	b) Moyen		c) Faible	
217. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations?					
a) Bonnes		b) Suffisantes		c) Limitées	X
Autres observations sur le niveau de priorité et la disponibilité des ressources					
Les ressources génétiques dans un pays aride méritent une attention particulière quant à l'accès selon la législation nationale. Elles doivent être accessibles et utilisées de manière rationnelles et durables. Elles doivent être développées par la recherche scientifique dans le cadre de la coopération internationale.					
218. Votre pays s'est-il efforcé de créer les conditions propres à faciliter l'accès aux ressources génétiques aux fins d'utilisation écologiquement rationnelle par d'autres Parties contractantes(15(2))?					
a) non					
b) oui – dans une moindre mesure					
c) oui – dans une large mesure					X
219. Y a-t-il une compréhension mutuelle ou un accord mis en place entre les différents groupes d'intérêts et l'État sur l'accès aux ressources génétiques (15(4))?					
a) non					
b) oui – dans une moindre mesure					X
c) oui – dans une large mesure					
220. Votre pays dispose-t-il d'un processus de planification à participation ouverte, ou de tout autre mécanisme pour assurer que l'accès aux ressources génétiques est soumis au consentement préalable en connaissance de cause (15(5))?					
a) non					
b) première étape d'établissement					
c) étape avancée d'établissement					
d) processus en place					X
221. Votre pays a-t-il pris des mesures pour assurer que toutes recherches scientifiques fondées sur les ressources génétiques fournies par d'autres Parties contractantes soient développées et effectuées avec la pleine participation de ces Parties (15(6))?					
a) non					
b) certaines mesures en place					X
c) mesures potentielles à l'étude					
d) mesures complètes mises en place					
222. Votre pays a-t-il pris de mesures pour assurer le partage juste et équitable des résultats de la recherche et du développement ainsi que des avantages résultant de l'utilisation commerciale et autre des ressources génétiques avec la Partie contractante qui fournit ces ressources (15(7))?					

a) non	
b) certaines mesures en place	X
c) mesures potentielles à l'étude	
d) mesures complètes mises en place	
Dans l'affirmative, s'agit-il de mesures	
a) législatives	X
b) administratives	X
c) de politique générale	X

Décision II/11 et décision III/15. Accès aux ressources génétiques

223. Votre pays a-t-il fourni au Secrétariat des informations sur les législations, les mesures administratives et de politique générale, les processus participatives et les programmes de recherche?	
a) non	
b) oui, dans le rapport national précédent	X
c) oui, dans les études de cas	
d) oui, par d'autres moyens (veuillez donner des détails ci-après)	
224. Votre pays a-t-il mis en oeuvre des programmes de renforcement des capacités afin de favoriser l'élaboration et l'application de mesures et de lignes directrices législatives, administratives et d'ordre général relatives à l'accès, y compris les compétences et capacités dans les domaines techniques, commerciaux, juridiques et en matière de gestion?	
a) non	
b) quelques-uns	X
c) un grand nombre	
d) les programmes couvrent tous les besoins identifiés	
e) pas de besoin identifié	
225. Votre pays a-t-il procédé à l'analyse des expériences concernant les mesures et lignes directrices législatives, administratives et d'ordre général relatives à l'accès, y compris les compétences et capacités dans les domaines techniques, commerciaux, juridiques et en matière de gestion?	
a) non	X
b) analyse en cours	
c) analyse terminée	
226. Votre pays collabore-t-il avec toutes les parties intéressées afin d'explorer, de mettre au point et d'appliquer les lignes directrices et les pratiques qui assurent des avantages mutuels aux fournisseurs et aux utilisateurs de ces mesures d'accès?	
a) non	X
b) oui – dans une moindre mesure	
c) oui – dans une large mesure	
227. Votre pays a-t-il recensé les autorités nationales chargées d'accorder l'accès aux	

ressources génétiques?	
a) non	
b) oui	X
228. Votre pays joue-t-il un rôle actif dans les négociations relatives au remaniement de l'Engagement international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture?	
a) non	
b) oui	X

Décision V/26. Accès aux ressources génétiques

229. Votre pays a-t-il nommé un correspondant national et une, ou plus d'une autorité nationale compétente responsable des arrangements pour les accès et le partage des ressources ou pour fournir des informations sur ces arrangements?	
a) non	
b) oui	
c) oui, le Secrétaire exécutif en a été informé	X
230. La stratégie nationale de votre pays en matière de biodiversité et de politique législative ou administrative sur l'accès et le partage des ressources contribue-t-elle aux objectifs de conservation et d'utilisation durable?	
a) non	
b) dans une moindre mesure	
c) dans une large mesure	X
Parties bénéficiaires de ressources génétiques	
231. Votre pays a-t-il adopté des mesures administratives ou politiques qui soutiennent les efforts accomplis par les pays fournisseurs afin d'assurer que l'accès à leurs ressources génétiques est soumis aux articles 15, 16 et 19 de la Convention?	
a) non	
b) autres arrangements prévus	
c) oui	X
232. Votre pays coopère-t-il avec d'autres Parties afin de trouver des solutions pratiques et équitables pour soutenir les efforts accomplis par des pays fournisseurs afin d'assurer que l'accès à leurs ressources génétiques est soumis aux Articles 15, 16 et 19 de la Convention, et reconnaît-il la complexité de la question, avec une attention particulière pour la quantité de considérations éclairées précédentes?	
a) non	
b) oui (veuillez donner des détails ci-après)	X
233. Dans son développement de sa législation sur l'accès, votre pays a-t-il pris en compte et permis le développement d'un système multilatéral afin de faciliter l'accès et le partage des ressources dans le contexte de l'Engagement international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture?	

a) non	
b) législation à l'étude	
c) oui	X
234. Votre pays coordonne-t-il ses positions avec la Convention sur la diversité biologique et l'Engagement international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture?	
a) non	
b) processus en cours	
c) oui	X
235. Votre pays a-t-il fourni des informations au Secrétaire exécutif sur les utilisateurs des institutions, le marché des ressources génétiques, les bénéfices non monétaires, les mécanismes nouveaux ou émergents en matière de partage des ressources, les mesures d'incitation, la clarification de définitions, les systèmes sui generis et les intermédiaires?	
a) non	X
b) quelques informations ont été fournies	
c) de nombreuses informations ont été fournies	
236. Votre pays a-t-il soumis au Secrétaire exécutif des informations sur des problèmes particuliers liés au rôle des droits de propriété intellectuelle pour mettre en œuvre l'accès aux arrangements de partage des ressources?	
a) non	X
b) oui	
237. Votre pays a-t-il fourni un renforcement des capacités, un transfert et un développement de technologies afin de maintenir l'utilisation des collections ex situ?	
a) non	X
b) dans une moindre mesure	
c) dans une large mesure	

Autres observations sur l'application de cet article

Il serait intéressant de développer la coopération en matière d'accès aux ressources génétiques. Tout en étant en conformité avec la législation existante.

Il existe un point focal pour la Biodiversité chargé des aménagements au niveau de la Direction de l'Environnement et de l'Aménagement Rural, le Secrétariat en a été informé.

Article 16 Accès à la technologie et au transfert de technologie

238. Quel niveau de priorité votre pays accorde-t-il à l'application de cet article et aux décisions associées?					
a) Elevé	X	b) Moyen		c) Faible	
239. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations?					
a) Bonnes		b) Suffisantes		c) Limitées	X
d) Très limitées					
Autres observations sur le niveau de priorité et la disponibilité des ressources					
<p>Un effort important a été consenti par le pouvoir (création d'un Secrétariat d'Etat chargé de Nouvelles Technologies).</p> <p>Il serait souhaitable de renforcer les institutions existantes.</p> <p>Favoriser la coopération et les échanges entre les différentes parties à la co-invention.</p>					
240. Votre pays a-t-il pris des mesures pour assurer ou faciliter à d'autres Parties contractantes l'accès aux technologies pertinentes à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique, ou utilisant les ressources génétiques sans causer de dommages sensibles à l'environnement, et le transfert desdites technologies (16(1))?					
a) non					
b) certaines mesures en place					X
c) mesures potentielles à l'étude					X
d) mesures complètes mises en place					
241. Votre pays a-t-il connaissance de toutes les initiatives au titre desquelles les technologies pertinentes lui sont transférées à des conditions favorables ou préférentielles (16(2))?					
a) non					X
b) oui (Veuillez donner des détails ci-après)					
242. Votre pays a-t-il pris des mesures pour que soit assuré aux Parties contractantes qui fournissent des ressources génétiques, l'accès à la technologie utilisant ces ressources et le transfert de ladite technologie selon des modalités mutuellement convenues (16(3))?					
a) non					
b) certaines mesures en place					X
c) mesures potentielles à l'étude					
d) mesures complètes mises en place					
Dans l'affirmative, s'agit-il de mesures					
a) législatives?				X	
b) administratives?					X
c) de politique générale?					X

243. Votre pays a-t-il pris des mesures pour que le secteur privé facilite l'accès à la technologie pertinente, sa mise au point conjointe et son transfert au bénéfice des institutions gouvernementales et du secteur privé des pays en développement (16(4))?	
a) non	
b) certaines mesures en place	X
c) mesures potentielles à l'étude	
d) mesures complètes mises en place	
Dans l'affirmative, s'agit-il de mesures :	
a) législatives?	X
b) administratives?	X
c) de politique générale?	X
244. Votre pays dispose-t-il d'un système national de protection des droits de propriété intellectuelle (16(5))?	
a) non	
b) oui	X
245. Dans l'affirmative, ce système couvre-t-il les ressources biologiques (par exemple, les espèces végétales) d'une façon quelconque?	
a) non	
b) oui – dans une moindre mesure	
c) oui – dans une large mesure	X

Décision III/17. Droits de propriété intellectuelle

246. Votre pays a-t-il réalisé et communiqué au Secrétariat des études de cas sur les impacts des droits de propriété intellectuelle sur la poursuite des objectifs de la Convention?	
a) non	
b) quelques-unes	
c) un grand nombre	

Autres observations sur l'application de cet article

La Mauritanie dispose d'un Cadre National de Biodiversité dépendant du programme biodiversité de Mauritanie

Article 17 Échange d'informations

247. Quel niveau de priorité votre pays accorde-t-il à l'application de cet article et aux décisions associées?					
a) Elevé	X	b) Moyen		c) Faible	
248. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations?					
a) Bonnes		b) Suffisantes		c) Limitées	X
Autres observations sur le niveau de priorité et la disponibilité des ressources					
Les ressources sont suffisantes en tant de qualification et les ressources					
249. Votre pays a-t-il pris des mesures pour faciliter l'échange d'informations provenant de sources disponibles (17(1))?					
a) non					
b) limité par l'absence de ressources					
c) certaines mesures en place					X
d) mesures potentielles à l'étude					
e) mesures complètes mises en place					
<i>Si vous êtes une Partie pays développé -</i>					
250. Ces mesures tiennent-elles compte des besoins particuliers des pays en développement (17(1))?					
a) non					X
b) oui – dans une moindre mesure					
c) oui – dans une large mesure					
251. Dans l'affirmative, ces mesures incluent-elles toutes les catégories d'information indiquées à l'Article 17(2), notamment les programmes de recherche, de formation et d'analyse technique, scientifique et socio-économique, les connaissances spécialisées, le rapatriement des informations, etc.?					
a) non					X
b) oui – dans une moindre mesure					
c) oui – dans une large mesure					

Article 18 Coopération technique et scientifique

252. Quel niveau de priorité votre pays accorde-t-il à l'application de cet article et aux décisions associées?					
a) Elevé	X	b) Moyen		c) Faible	
253. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations?					
a) Bonnes		b) Suffisantes		c) Limitées	X
Autres observations sur le niveau de priorité et la disponibilité des ressources					
Les ressources humaines restent insuffisantes et méritent un renforcement					
254. Votre pays a-t-il pris des mesures pour encourager la coopération technique et scientifique internationale dans le domaine de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique (18(1))?					
a) non					
b) certaines mesures en place					X
c) mesures potentielles à l'étude					
d) mesures complètes mises en place					
255. Les mesures prises pour encourager la coopération avec d'autres Parties contractantes pour l'application de la Convention accordent-elles une attention particulière au développement et au renforcement des capacités nationales par le biais de la mise en valeur des ressources humaines et du renforcement des institutions (18(2))?					
a) non					
b) oui – dans une moindre mesure					X
c) oui – dans une large mesure					
256. Votre pays a-t-il encouragé et mis au point des modalités de coopération aux fins de l'élaboration et de l'utilisation de technologies, y compris les technologies autochtones et traditionnelles, conformément aux objectifs de la Convention (18(4))?					
a) non					
b) première étape d'établissement					
c) étape avancée d'établissement					
d) mécanismes en place					X
257. Une telle coopération inclut-elle la formation du personnel et l'échange d'experts (18(4))?					
a) non					
b) oui – dans une moindre mesure					
c) oui – dans une large mesure					X

258. Votre pays a-t-il encouragé l'établissement de programmes de recherche conjoints et de coentreprises pour le développement de technologies en rapport avec les objectifs de la Convention (18(5))?	
a) non	
b) oui – dans une moindre mesure	
c) oui – dans une large mesure	X

Décision II/3, Décision III/4 et Décision IV/2. Centre d'échange

259. Votre pays collabore-t-il à la mise sur pied et à l'exploitation du Centre d'échange?	
a) non	
b) oui	X
260. Votre pays aide-t-il à renforcer les capacités nationales par l'échange et la diffusion des expériences et des leçons retenues de la mise en oeuvre de la Convention?	
a) non	
b) oui - dans une moindre mesure	
c) oui – dans une large mesure	X
261. Votre pays a-t-il nommé un correspondant national pour le centre d'échange?	
a) non	
b) oui	X
262. Votre pays fournit-il des ressources pour la mise sur pied et l'exploitation du Centre d'échange?	
a) non	
b) oui, au niveau national	X
c) oui, au niveau national et international	
263. Votre pays facilite-t-il la tenue d'ateliers et autres réunions d'experts et y participe-t-il, afin de faire progresser la mise sur pied du Centre d'échange au niveau international?	
a) non	
b) participation seulement	X
c) appui et participation à certaines réunions	
264. Votre Centre d'échange est-il opérationnel?	
a) non	
b) à l'étude	
c) Dans l'affirmative, donnez des détails	X
265. Votre Centre d'échange est-il branché sur Internet?	
a) non	
b) oui	X

266. Votre pays a-t-il établi au niveau national un Comité directeur ou un groupe de travail multi-sectoriel et multidisciplinaire?	
a) non	
b) oui	

Décision V/14. Coopération technique et scientifique et mécanismes du Centre d'échange (Article 18)

267. Votre pays a-t-il examiné les priorités identifiées dans l'Annexe I à la décision et essayé de les mettre en œuvre ?	
a) non	
b) examiné mais pas mises en œuvre	
c) examiné et mises en œuvre si approprié	

Autres observations sur l'application de cet article

Le centre d'échange est déjà mis en place. Des cadres ont déjà bénéficié de formation sur la toile de navigation et sur Internet.
Un renforcement des capacités en matière de techniciens qualifiés serait souhaitable pour les structures nationales existantes.

Article 19 Gestion de la biotechnologie et répartition de ses avantages

268. Quel niveau de priorité votre pays accorde t-il à l'application de cet article et aux décisions associées?					
a) Elevé		b) Moyen		c) Faible	

269. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations?							
a) Bonnes		b) Suffisantes		c) Limitées		d) Très limitées	

Autres observations sur le niveau de priorité et la disponibilité des ressources

270. Votre pays a-t-il pris des mesures pour assurer la participation effective aux activités de recherche biotechnologique des Parties contractantes qui fournissent les ressources génétiques pour ces activités de recherche (19(1))?	
a) non	
b) certaines mesures en place	
c) mesures potentielles à l'étude	
d) mesures complètes mises en place	
Dans l'affirmative, s'agit-il de mesures :	
a) législatives?	
b) administratives?	
c) de politique générale?	

271. Votre pays a-t-il pris toutes les mesures possibles pour encourager et favoriser l'accès prioritaire, sur une base juste et équitable, des Parties contractantes, aux résultats et aux avantages découlant des biotechnologies fondées sur les ressources génétiques fournies par ces (19(2))?	
---	--

a) non	
b) certaines mesures en place	
c) mesures potentielles à l'étude	
d) mesures complètes mises en place	

Décision IV/3. Questions relatives à la prévention des risques biotechnologiques. Décision V/1. Plan de travail du Comité intergouvernemental sur le Protocole de Carthagène sur la biosécurité.

272. Votre pays est-il une Partie contractante au Protocole de Carthagène sur la prévention des risques de biotechnologie?	
a) Non-signataire	
b) signataire, ratification en cours	
b) instrument de ratification déposé	

Autres observations sur l'application de cet article

La Mauritanie est partie de la Convention de la Diversité Biologique et assiste à l'ensemble des processus d'élaboration et de discussion relatif au protocole de Cartagena et envisage dans un proche avenir la signature et la ratification de ce protocole.

Article 20 Ressources financières

273. Quel niveau de priorité votre pays accorde-t-il à l'application de cet article et aux décisions associées?					
a) Elevé	X	b) Moyen		c) Faible	
274. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations?					
a) Bonnes		b) Suffisantes		c) Limitées	X
Autres observations sur le niveau de priorité et la disponibilité des ressources					
Compte tenu des moyens financiers limités de la Mauritanie, il serait souhaitable que des moyens financiers et un renforcement technique de capacités en ressources humaines soient apportés au pays (étude d'impact environnemental, collecte des données, biodiversité, biosécurité et gestion durable de l'information par le biais d'un mécanisme de centre d'échange, etc).					
275. Votre pays a-t-il fourni un appui et des avantages financiers en ce qui concerne les activités nationales tendant à la réalisation des objectifs de la Convention (20(1))?					
a) non					
b) oui – avantages financiers seulement					
c) oui – appui financier seulement					
c) oui – appui financier et avantages financiers					X

Si vous êtes une Partie pays en développement -	
276. Votre pays a-t-il fourni des ressources financières nouvelles et additionnelles pour permettre aux Parties qui sont des pays en développement de faire face à la totalité des surcoûts convenus que leur impose la mise en oeuvre des mesures par lesquelles ils s'acquittent des obligations découlant de la Convention, ces surcoûts étant convenus entre vous et le mécanisme de financement intérimaire(20(2))?	
a) non	X
b) oui	
Si vous êtes une Partie pays en développement ou une Partie à économie en transition -	
277. Votre pays a-t-il reçu des ressources financières nouvelles et additionnelles vous permettant d'assumer la totalité des surcoûts convenus découlant de l'application de mesures de mise en oeuvre en exécution de vos obligations en regard de la Convention (20(2))?	
a) non	
b) oui	X
Si vous êtes une Partie pays développé -	
278. Votre pays a-t-il fourni des ressources financières liées à l'application de la Convention, par des voies bilatérales, régionales et multilatérales (20(3))?	
Si vous êtes une Partie pays en développement ou une Partie à économie en transition -	
279. Votre pays a-t-il utilisé des ressources financières liées à l'application de la Convention, par des voies bilatérales, régionales et multilatérales(20 (3))?	
a) non	X
b) oui	

Décision III/6. Ressources financières additionnelles

280. Votre pays veille-t-il à assurer que toutes les institutions de financement (y compris les agences d'assistance bilatérale) s'efforcent de faire en sorte que toutes leurs activités soutiennent davantage la Convention?	
a) non	
b) oui – dans une moindre mesure	
c) oui – dans une large mesure	X
281. Votre pays collabore-t-il à des activités quelconques visant à établir des informations normalisées sur l'appui financier en vue de réaliser les objectifs de la Convention?	
a) non	
b) oui (veuillez joindre des informations)	X

Décision V/11. Ressources financières additionnelles

282. Votre pays a-t-il mis en place un processus afin de superviser le soutien financier à la biodiversité ?	
a) non	
b) procédures ont été établies	

c) oui (veuillez donner des détails ci-après)	X
283. Des détails sur le soutien financier que votre pays donne aux activités nationales de biodiversité sont-ils disponibles?	
a) non	
b) pas sous un format standard	
c) oui (veuillez donner des détails ci-après)	X
284. Des détails sur le soutien financier que votre pays donne à d'autres pays en matière de biodiversité sont-ils disponibles?	
a) pas applicable	
b) non	X
c) pas sous un format standard	
d) oui (veuillez donner des détails ci-après)	
<i>Pays Parties en développement -</i>	
285. Votre pays encourage-t-il la mise en oeuvre des objectifs de la Convention dans le cadre de sa politique de financement de ses institutions financières bilatérales, régionales, et multilatérales ?	
a) non	
b) oui	X
<i>Pays Parties en développement -</i>	
286. Votre pays dialogue-t-il avec les institutions financières afin de discuter des moyens de soutenir la mise en œuvre des objectifs de la Convention ?	
a) non	
b) oui	X
287. Votre pays a-t-il compilé des informations sur le soutien financier supplémentaire apporté par le secteur privé ?	
a) non	X
b) oui (veuillez donner des détails ci-après)	
288. Votre pays a-t-il pris en considération les exemptions de taxes dans ses systèmes nationaux de taxes en matière de dons liés à la biodiversité ?	
a) non	X
b) pas approprié au contexte national	
c) exemptions en cours	
d) exemptions en place	

Autres observations sur l'application de cet article

Il serait souhaitable que notre pays dispose de moyens pour la mise en place d'un système de composition de données fiables.

Les informations existent, mais toujours disparates, d'où la nécessité d'un renforcement de capacité pour un appui humain et matériel aux fins de capitaliser les données existantes.

- sensibiliser le secteur privé sur une contribution financière destinée à la réalisation des objectifs de la convention.

Article 21 Mécanisme de financement

289. Quel niveau de priorité votre pays accorde-t-il à l'application de cet article et aux décisions associées?					
a) Elevé	X	b) Moyen		c) Faible	
290. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations?					
a) Bonnes		b) Suffisantes		c) Limitées	X
Autres observations sur le niveau de priorité et la disponibilité des ressources					
Il serait souhaitable que les pays partie citée en annexe s'acquittent de leur financement et contribuent à renforcer les institutions existantes pour qu'elles fournissent les ressources financières.					

291. Votre pays a-t-il œuvré à renforcer les institutions financières existantes afin de fournir des ressources financières pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique?	
a) non	
b) oui	X

Décision III/7. Lignes directrices relatives à l'étude de l'efficacité du mécanisme de financement

292. Votre pays a-t-il fourni des informations sur l'expérience acquise dans le cadre d'activités financées par le mécanisme de financement?	
a) non	
b) oui, dans le rapport national précédent	X
c) oui, dans les études de cas	
d) oui, par d'autres moyens (veuillez donner des détails ci-après)	
a) non	

Autres observations sur l'application de cet article

Compte tenu du rôle primordial joué dans la mise en œuvre des programmes de mise en œuvre de la diversité biologique, il serait souhaitable que l'ensemble des pays partie y adhèrent et combattent régulièrement au mécanisme de financement.

Article 23 La Conférence des Parties

293. Combien de participants de votre pays ont assisté à chaque réunion de la Conférence des Parties?	
a) à COP 1 (Nassau)	2
b) à COP 2 (Jakarta)	3
b) à COP 3 (Buenos Aires)	2
b) à COP 4 (Bratislava)	3
b) à COP 5 (Nairobi)	2

Décision I/6, Décision II/10, Décision III/24 et Décision IV/17. Finances et budget

294. Votre pays a-t-il versé promptement toutes ses contributions au Fonds d'affectation spéciale?	
a) non	
b) oui	X

Décision IV/16 (en partie) Préparatifs pour les réunions de la Conférence des Parties

295. Votre pays a-t-il participé à des réunions régionales avant les réunions de la Conférence des Parties?	
a) non	X
b) oui (veuillez indiquer lesquelles)	
Si vous êtes une Partie pays développé –	
296. Votre pays a-t-il financé des réunions régionales et sous-régionales pour se préparer à la COP, et a-t-il encouragé la participation de pays en développement à de telles réunions?	
a) non	X
b) oui (Veuillez donner des détails ci-après)	

Décision V/22. Budget pour le programme de travail de l'exercice biennal 2001-2002

297. Votre pays a-t-il payé sa contribution au budget de base (Fonds d'affectation spéciale BY) pour l'année 2001, et ce, avant le 1er janvier 2001?	
a) oui - en avance	
b) oui - dans les délais indiqués	
c) non - mais a déjà contribué de façon substantielle	X
d) pas encore payé	
298. Votre pays a-t-il volontairement apporté des contributions supplémentaires aux fonds d'affectation spéciale de la Convention?	
a) oui - lors de l'exercice biennal 1999-2000	
b) oui - lors de l'exercice biennal 2001-2002	
c) prévoit d'en faire lors de l'exercice biennal 2001-2002	
d) non	X

Autres observations sur l'application de cet article

Il a été constaté que la société civile mauritanienne est souvent absente lors des conférences des parties.

Cette absence est due essentiellement au manque de moyens financiers limités ne permettant pas aux ONG de se prendre en charge.

En conséquence, il serait souhaitable que le Secrétariat exécutif de la Convention puisse prendre en considération cette question, pour qu'à l'avenir sa participation soit assurée.

Article 24 Secrétariat

299. Votre pays a-t-il fourni un appui direct au Secrétariat sous forme de personnel détaché, de contribution financière pour des activités du Secrétariat, etc.?	
a) non	X
b) oui	

Autres observations sur l'application de cet article

Fournir des informations adéquates pour que la partie mauritanienne puisse s'acquitter de ces obligations.

Article 25 Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques

300. Combien de participants de votre pays ont participé à chaque réunion de l'Organe subsidiaire ?	
a) à SBSTTA I (Paris)	
b) à SBSTTA II (Montréal)	
b) à SBSTTA III (Montréal)	
b) à SBSTTA IV (Montréal)	
b) à SBSTTA V (Montréal)	

Autres observations sur l'application de cet article

Il serait souhaitable que les nationaux puissent participer activement aux travaux de cet organe.

Article 26 Rapports

301. Quelle est la situation concernant votre premier rapport national?	
a) Non soumis	
b) Rapport sommaire soumis	
c) Rapport intérimaire/projet soumis	
d) Rapport final soumis	X
Si votre réponse est b), c) ou d), votre rapport a-t-il été soumis:	
Dans les délais initiaux du 1.1.98 (Décision III/9)?	
Dans les délais prolongés du 31.12.98 (Décision IV/14)?	
A une date ultérieure (Veuillez préciser la date)	X

Décision IV/14 Rapports nationaux

302. Toutes les parties prenantes ont-elles participé à la préparation du rapport national?	
a) non	
b) oui	X
303. Votre pays a-t-il pris des mesures pour assurer que les parties intéressées puissent accéder à son (ses) premier et/ou deuxième rapport(s) national(aux)?	
a) non	
b) oui	X
Dans l'affirmative, indiquez le moyen :	
a) diffusion informelle?	X
b) publication du rapport?	
c) envoi du rapport sur demande?	
d) affichage du rapport sur Internet?	

Décision V/19. Rapports nationaux

304. Après avoir obtenu les principes directeurs, votre pays a-t-il volontairement préparé des rapports thématiques détaillés sur un ou plusieurs sujets afin de les étudier en profondeur lors d'une réunion ordinaire des parties?	
a) non	X
b) oui – écosystèmes des forêts	
c) oui – espèces exotiques	
d) oui – accès et partage des avantages	

Autres observations sur l'application de cet article

Certains thèmes importants doivent être développés et présentés à la Conférence des Parties.
--

Décision V/6. Approche fondée sur les écosystèmes

305. Votre pays applique t-il l'approche fondée sur les écosystèmes en tenant compte des principes directeurs contenus dans l'annexe à la décision V/6?	
a) non	
b) à l'étude	
c) certains aspects ont été appliqués	
d) fortement appliqués	X
306. Votre pays développe t-il des expressions pratiques de l'approche fondée sur les écosystèmes dans ses politiques et législation nationales et la mise en oeuvre d'activités adaptées aux conditions locales, nationales, et régionales, en particulier dans le contexte des activités développées dans les sujets thématiques de la Convention?	
a) non	
b) à l'étude	

c) certains aspects ont été appliqués	
d) fortement appliqués	X
307. Votre pays a-t-il identifié des études de cas et a-t-il mis en oeuvre des projets pilotes qui démontrent l'approche fondée sur les écosystèmes, en utilisant des ateliers et d'autres mécanismes afin de mettre l'accent sur la sensibilisation et le partage d'expérience?	
a) non	
b) études de cas identifiées	
c) projets pilotes en cours	
d) tenue/planification d'ateliers	
e) informations disponibles par l'intermédiaire du Centre d'échange	
308. Votre pays renforce t-il ses capacités et fournit-il un soutien financier et technique afin de mettre en oeuvre l'approche fondée sur les écosystèmes?	
a) non	
b) oui, dans le pays	
c) oui, y compris un soutien à d'autres Parties	
309. Votre pays a-t-il soutenu la coopération régionale dans l'application de l'approche fondée sur les écosystèmes à l'étranger?	
a) non	X
b) coopération informelle	
c) coopération formelle (Veuillez donner des détails ci-après)	

Écosystèmes des eaux intérieures

Décision IV/4. État et évolution de la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures et options possibles pour leur conservation et leur utilisation durable

310. Votre pays a-t-il inclus des informations sur la diversité biologique des zones humides lorsqu'il a communiqué des informations et des rapports à la CDD, et a-t-il envisagé d'inclure dans les réunions des questions liées à la diversité biologique des eaux, pour donner suite aux recommandations de la CDD?	
a) non	
b) oui	X
311. Votre pays a-t-il inclus des considérations relatives à la diversité biologique des eaux intérieures dans ses travaux avec des organisations, des institutions et des conventions intéressant les eaux intérieures?	
a) non	
b) oui	
<i>Si vous êtes une Partie pays en développement ou une Partie à économie en transition–</i>	
312. Lorsqu'il demande de l'assistance au FEM pour des projets portant sur les écosystèmes des eaux intérieures, votre pays a-t-il donné la priorité aux éléments suivants : inventorier les zones importantes pour la conservation, élaborer et appliquer des plans intégrés pour les bassins	

hydrographiques, bassins versants et bassins fluviaux, et faire des recherches sur les phénomènes qui contribuent à l'appauvrissement de la diversité biologique?	
a) non	
b) oui	X
313. Votre pays a-t-il examiné le programme de travail décrit à l'annexe 1 à la décision, et établi les priorités d'action nationale pour la mise en oeuvre du programme?	
a) non	
b) à l'étude	
c) oui	X

Décision V/2. Rapport d'étape sur la mise en oeuvre du programme de travail sur la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures (application de la décision IV/4)

314. Votre pays soutient-il et/ou participe t-il à l'Initiative intégrée sur les bassins fluviaux ?	
a) non	
b) oui	X
315. Votre pays rassemble t-il des informations sur le statut de la diversité biologique des eaux intérieures ?	
a) non	
b) évaluations en cours	X
c) évaluations terminées	X
316. Ces informations sont-elles à la disposition des autres Parties?	
a) non	
b) oui – informations fournies dans le rapport national	X
c) oui – informations fournies par l'intermédiaire du Centre d'échange	
d) oui – par d'autres moyens (Détaillez ci-après)	
317. Votre pays a-t-il développé des plans nationaux et/ou sectoriels pour la conservation et l'utilisation durable des écosystèmes des eaux intérieures ?	
a) non	
b) oui – plans nationaux seulement	
c) oui – plans nationaux et secteurs majeurs	X
d) oui – plans nationaux et tous les secteurs	
318. Votre pays a-t-il pris des mesures pour renforcer ses capacités afin de développer et mettre en oeuvre ces plans ?	
a) non	
b) oui	

Décision III/21. Relations entre la Convention et la Commission sur le développement durable, et les conventions relatives à la biodiversité

319. Vos stratégies nationales, plans d'actions, et programmes pour la conservation de la diversité biologique intègrent-ils complètement la conservation et l'utilisation durable des zones humides, des espèces migratoires et de leurs habitats.	
a) non	
b) oui	X

Observations sur l'application de ces décisions et de ce programme de travail

L'utilisation de la diversité biologique des eaux intérieures passe par la connaissance de la diversité biologique de ces écosystèmes. Les cours d'eau doivent être mieux étudiés surtout leurs bassins versants.

Diversité biologique marine et côtière

Décision II/10 et Décision IV/5. Conservation et utilisation durable de la diversité biologique marine et côtière

320. Votre plan d'action/stratégie national encourage-t-il la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine et côtière?	
a) non	
b) oui – dans une moindre mesure	
c) oui – dans une large mesure	X
321. Votre pays a-t-il établi et/ou renforcé des mécanismes institutionnels, administratifs et législatifs aux fins d'établissement d'une gestion intégrée des écosystèmes marins et côtiers?	
a) non	
b) première étape d'établissement	
c) étape avancée d'établissement	
d) mécanismes en place	X
322. Votre pays a-t-il fourni au Secrétaire exécutif avis et informations sur les options futures concernant la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine et côtière?	
a) non	
b) oui	X
323. Votre pays a-t-il entrepris des projets de démonstration, et/ou échangé des informations à ce sujet, comme exemples pratiques de gestion intégrée des écosystèmes marins et côtiers?	
a) non	
b) oui, dans le rapport national précédent	
c) oui, dans les études de cas	X
d) oui, par d'autres moyens (veuillez donner des détails ci-après)	
324. Votre pays a-t-il mis en place des programmes pour renforcer et améliorer les connaissances de la structure génétique des populations locales des espèces marines faisant l'objet d'activités d'amélioration et/ou de culture de stocks?	

a) non	
b) programmes en cours d'établissement	X
c) programmes en cours d'établissement pour certaines espèces	X
d) programmes en cours de mise en oeuvre pour de nombreuses espèces	
e) pas un problème perceptible	
325. Votre pays a-t-il examiné le programme de travail indiqué dans une annexe à la décision, et identifié les priorités pour la mise en oeuvre du programme au niveau national?	
a) non	
b) à l'étude	
c) oui	X

Décision V/3. Rapport d'étape sur la mise en oeuvre du programme de travail sur la diversité biologique marine et côtière(application de la décision IV/5)

326. Votre pays participe t-il au plan de travail sur le blanchiment corallien ?	
a) non	
b) oui	
c) pas pertinent	
327. Votre pays applique t-il d'autres mesures afin de traiter le problème du blanchiment corallien ?	
a) non	
b) oui (veuillez fournir des détails ci-après)	
c) pas pertinent	
328. Votre pays a-t-il soumis au Secrétaire exécutif des études de cas sur le phénomène du blanchiment corallien ?	
a) non	
b) oui	
c) pas pertinent	

Autres observations sur l'application de ces décisions et de ce programme de travail

Renforcement des mesures tendant à un inventaire exhaustif de la diversité biologique, côtière et marine par des mécanismes institutionnels et législatifs. Les connaissances de ces écosystèmes passe par celle des populations locales des espèces marines.

Diversité biologique agricole
Décision III/11 et Décision IV/6. Conservation et utilisation durable
de la diversité biologique agricole.

329. Votre pays a-t-il identifié et évalué les activités en cours et les instruments existants au niveau national?	
a) non	
b) première étape d'examen et d'évaluation	
c) étape avancée d'examen et d'évaluation	
d) évaluation terminée	X
330. Votre pays a-t-il identifié les problèmes et les questions prioritaires qui doivent être abordés au niveau national?	
a) non	
b) en cours	X
c) oui	X
331. Votre pays utilise-t-il des méthodes ou des indicateurs quelconques pour surveiller les impacts créés sur la diversité biologique par les projets de développement agricole, et notamment par l'intensification et l'extensification des systèmes de production?	
a) non	
b) première étape de mise en oeuvre	
c) étape avancée de mise en oeuvre	
d) mécanismes en place	X
332. Votre pays prend-il des mesures pour partager les expériences relatives à la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique agricole?	
a) non	
b) oui – études de cas	X
c) oui – autres mécanismes (veuillez préciser)	
333. Votre pays a-t-il mené des études de cas sur les deux premières questions identifiées par le SBSTTA, à savoir les agents de pollinisation, les micro-organismes des sols en agriculture et la gestion intégrée du paysage?	
a) non	X
b) oui – des agents de pollinisation	
c) oui – des microorganismes des sols	
d) oui – gestion intégrée du paysage et des systèmes de production	
334. Votre pays établit-il ou améliore-t-il des mécanismes pour renforcer la sensibilisation du public et la compréhension de l'importance de l'utilisation durable des éléments de la diversité biologique?	
a) non	

b) première étape de mise en oeuvre	
c) étape avancée de mise en oeuvre	
d) mécanismes en place	X
335. Votre pays dispose-t-il de stratégies, de programmes et de plans nationaux qui assurent la mise au point et l'application efficace de politiques et de mesures menant à l'utilisation durable des éléments de la diversité biologique agricole?	
a) non	
b) première étape de mise en oeuvre	
c) étape avancée de mise en oeuvre	
d) mécanismes en place	X
336. Votre pays encourage-t-il la transformation de pratiques agricoles non durables en pratiques de production durables adaptées aux conditions biotiques et abiotiques locales?	
a) non	
b) oui – dans une moindre mesure	
c) oui – dans une large mesure	X
337. Votre pays encourage-t-il l'application de pratiques agricoles qui non seulement accroissent la productivité, mais arrêtent également la dégradation de la diversité biologique, en plus de la régénérer, la remettre en état, la restaurer et la renforcer?	
a) non	
b) oui – dans une moindre mesure	
c) oui – dans une large mesure	X
338. Votre pays encourage-t-il l'application de pratiques agricoles qui non seulement accroissent la productivité, mais arrêtent également la dégradation de la diversité biologique, en plus de la régénérer, la remettre en état, la restaurer et la renforcer?	
a) non	
b) oui – dans une moindre mesure	
c) oui – dans une large mesure	X
339. Votre pays encourage-t-il la mobilisation des communautés agricoles afin de développer, d'entretenir et d'utiliser leurs connaissances et leurs pratiques dans la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique?	
a) non	
b) oui	X
340. Votre pays collabore-t-il avec d'autres Parties contractantes pour identifier et promouvoir les pratiques agricoles durables et la gestion intégrée du paysage?	
a) non	
b) oui	X

Décision V/5. Diversité biologique agricole: étude de la phase I du programme de travail et adoption d'un programme de travail pluriannuel

341. Votre pays a-t-il étudié le programme de travail joint en annexe à la décision et a-t-il identifié la façon dont il pourrait collaborer à sa mise en oeuvre?	
a) non	
b) oui	X
342. Votre pays encourage t-il la coopération régionale et thématique dans le cadre de son programme de travail sur la diversité biologique agricole?	
a) non	
b) faible coopération	
c) large coopération	X
d) coopération importante dans tous les domaines	
343. Votre pays fournit-il un soutien financier pour mettre en œuvre le programme de travail sur la diversité biologique agricole?	
a) non	
b) fonds supplémentaires limités	
c) fonds supplémentaires importants	X
<i>Si vous êtes une Partie Pays en développement –</i>	
344. Votre pays fournit-il un soutien financier pour mettre en œuvre le programme de travail sur la diversité biologique agricole, en particulier, pour le renforcement des capacités et les études de cas dans les pays en développement et les pays à économie en transition?	
a) non	X
b) oui, dans le cadre de programmes de coopération existants	
c) oui, y compris des fonds supplémentaires limités	
d) oui, y compris des fonds supplémentaires importants	
345. Votre pays a-t-il soutenu des actions afin de sensibiliser le public pour encourager les systèmes de production agricole et fermier durables qui maintiennent la diversité biologique agricole?	
a) non	X
b) oui, dans une moindre mesure	
c) oui, dans une large mesure	
346. Votre pays coordonne t-il ses positions avec la Convention sur la diversité biologique et l'Engagement international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture?	
a) non	
b) processus en cours	
c) oui	X

347. Votre pays est-il une Partie contractante de la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable dans le cas de certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet du commerce international?	
a) non-signataire	
b) signé – ratification en cours	X
c) instrument de ratification déposé	
348. Votre pays soutient-il l'application du Secrétaire exécutif de statut d'observateur du Comité sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce?	
a) non	
b) oui	X

349. Votre pays collabore t-il avec d'autres Parties en matière de conservation et d'utilisation durable des agents de pollinisation?	
a) non	
b) oui	X
350. Votre pays compile t-il des études de cas et des projets pilotes de mise en œuvre applicable à la conservation et à l'utilisation durable des agents de pollinisation?	
a) non	X
b) oui (Veuillez fournir des détails ci-après)	
351. Des informations sur des évaluations scientifiques applicable aux technologies restreignant l'utilisation génétique ont-elles été fournies par d'autres Parties contractantes ou par l'intermédiaire de médias tels que le Centre d'échange,?	
a) pas applicable	
b) non	X
c) oui – dans le rapport national	
d) oui – par l'intermédiaire du Centre d'échange	
e) oui – autres moyens (Veuillez fournir des détails ci-après)	
352. Votre pays a-t-il pensé à traiter les questions génériques sur les technologies telles que celles restreignant l'utilisation génétique selon des approches nationales et internationales d'utilisation sûre et durable du patrimoine génétique?	
a) non	X
b) oui – à l'étude	
c) oui – mesures en cours	
353. Votre pays a-t-il mené des évaluations scientifiques sur, <u>entre autres</u> , les effets écologiques, sociaux et économiques des technologies restreignant l'utilisation génétique?	
a) non	
b) quelques évaluations	X

c) programme majeur d'évaluations	
354. Votre pays a-t-il diffusé les résultats d'évaluations scientifiques sur, <u>entre autres</u> , les effets écologiques, sociaux, et économiques des technologies restreignant l'utilisation génétique?	
a) non	X
b) oui – par l'intermédiaire du Centre d'échange	
c) oui – autres moyens (Veuillez fournir des détails ci-après)	
355. Votre pays a-t-il identifié les voies et les moyens de traiter les impacts potentiels des technologies restreignant l'utilisation génétique sur la conservation <u>in situ</u> et <u>ex situ</u> et l'utilisation durable, y compris la sécurité alimentaire de la diversité biologique agricole?	
a) non	
b) certaines mesures identifiées	X
c) mesures potentielles à l'étude	X
d) étude complète terminée	
356. Votre pays a-t-il évalué s'il y a un besoin de règlements efficaces au niveau national en matière de technologies restreignant l'utilisation génétique afin de garantir la sécurité de la santé humaine, de l'environnement, de l'alimentation, et la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique?	
a) non	
b) oui – règlements nécessaires	X
c) oui – règlements pas nécessaires (Veuillez fournir des détails ci-après)	
357. Votre pays a-t-il développé ou appliqué ces règlements en tenant compte, <u>entre autres</u> , de la nature et des caractéristiques particulières des variétés et des technologies restreignant l'utilisation génétique?	
a) non	
b) oui – développées mais pas encore appliquées	X
c) oui – développées et appliquées	
358. Les informations sur ces règlements ont-elles été mises à la disposition des Parties contractantes?	
a) non	
b) oui – par l'intermédiaire du Centre d'échange	
c) oui – autres moyens (Veuillez fournir des détails ci-après)	X

Autres observations sur la mise en œuvre de ces décisions et programmes de travail

La Mauritanie est disposée à collaborer à l'initiative internationale pour la conservation et l'utilisation durable des pollinisateurs

Diversité biologique des forêts

Décision II/9 et Décision IV/7. Diversité biologique des forêts

359. Votre pays a-t-il inclus des spécialistes de la diversité biologique des forêts dans ses délégations aux réunions du Groupe d'experts intergouvernemental sur les forêts?	
a) non	
b) oui	X
c) pas pertinent	
360. Votre pays a-t-il examiné le programme de travail présenté en annexe à la décision et déterminé de quelle façon il peut contribuer à sa mise en oeuvre?	
a) non	
b) à l'étude	X
c) oui	
361. Votre pays a-t-il intégré des considérations relatives à la diversité biologique des forêts dans sa participation et sa collaboration avec des organisations, des institutions et des conventions ayant à faire avec la diversité biologique des forêts?	
a) non	
b) oui – dans une moindre mesure	
c) oui – dans une large mesure	X
362. Votre pays accorde-t-il une priorité élevée à l'affectation de ressources aux activités qui contribuent à la réalisation des objectifs de la Convention en matière de diversité biologique des forêts?	
a) non	
b) oui	X
Si vous êtes une Partie pays en développement ou une Partie à économie en transition -	
363. Lorsqu'il demande de l'assistance par l'intermédiaire du FEM, votre pays propose t-il des projets qui favorisent la mise en oeuvre du programme de travail?	
a) non	
b) oui	

Décision V/4. Rapport d'étape sur la mise en oeuvre du programme de travail sur la diversité biologique des forêts

364. Est-ce que les actions que votre pays entreprend afin de traiter la question de la conservation et de l'utilisation durable des forêts sont conformes à l'approche fondée sur les écosystèmes?	
a) non	
b) oui	X
365. Est-ce que les actions que votre pays entreprend afin de traiter la question de la conservation et de l'utilisation durable des forêts tiennent compte des considérations des résultats de la quatrième session du Forum intergouvernemental sur les forêts ?	

a) non	
b) oui	X
366. Votre pays contribuera t-il aux futurs travaux du Forum des Nations Unies sur les forêts?	
a) non	
b) oui	X
367. Votre pays a-t-il fourni des informations sur la mise en oeuvre de ce programme de travail?	
a) non	
b) oui – soumission d'études de cas	
c) oui – soumission de rapports nationaux thématiques	X
d) oui – autres moyens (Veuillez fournir des détails ci-après)	
368. Votre pays a-t-il intégré les programmes nationaux sur les forêts dans ses stratégies de diversité biologique et ses plans d'actions appliquant l'approche fondée sur les écosystèmes et la gestion durable des forêts?	
a) non	
b) oui – dans une large mesure	
c) oui – dans une moindre mesure	X
369. Votre pays a-t-il pris des mesures afin d'assurer la participation du secteur forestier, du secteur privé, des communautés autochtones et locales et des organisations non-gouvernementales pour mettre en œuvre le programme de travail?	
a) non	
b) oui – certains intervenants	
c) oui – tous les intervenants	X
370. Votre pays a-t-il pris des mesures afin de renforcer ses capacités nationales, y compris ses capacités locales, afin de mettre l'accent sur l'efficacité et les fonctions des réseaux de protection des forêts, ainsi que sur les capacités nationales et locales pour appliquer la gestion durable des forêts, y compris leur régénération?	
a) non	
b) quelques programmes couvrent certains besoins	
c) de nombreux programmes couvrent certains besoins	
d) des programmes couvrent tous les besoins évalués	X
e) pas de besoins évalués	
371. Votre pays a-t-il pris des mesures pour mettre en œuvre les propositions d'actions du Forum intergouvernemental sur les forêts et le Groupe intergouvernemental sur les forêts sur l'estimation des biens et des services forestiers?	
a) non	
b) à l'étude	

c) mesures prises	X
-------------------	---

Diversité biologique des terres arides et semi-arides

Décision V/23. Options pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des écosystèmes des terres non irriguées, méditerranéennes, arides, semi-arides, d'herbage et de savane

372. Votre pays a-t-il examiné le programme de travail annexé à la décision et identifié la façon de le mettre en œuvre?	a-t-il
a) non	
b) à l'étude	X
c) oui	
373. Votre pays soutient-il d'un point de vue scientifique, technique, et financier, au niveau national ou régional, les activités identifiées dans le programme de travail?	
a) non	
b) dans une moindre mesure	
c) dans une large mesure	X
374. Votre pays encourage t-il la coopération entre les pays qui partagent les mêmes biomes afin de procéder à la mise en œuvre régionale et sous-régionale du programme?	
a) non	
b) dans une moindre mesure	
c) dans une large mesure	X

Autres observations sur l'application de ces décisions du programme de travail

Etant donné l'importance de la diversité biologique pour les mauritaniens ses diverses utilisations dans nos Wilayas (Régions) il est judicieux d'adopter des pratiques intégrées de gestions ; les décisions se rapportant à la gestion doivent être fondées sur une bonne compréhension des écosystèmes et sur les problèmes pouvant être engendrés par leur utilisation.

Les contraintes principales liées à la biodiversité des écosystèmes sont les suivants : aridité du milieu, perte de l'habitat, exploitation abusive des ressources forestières, espèces sauvages en péril, aires protégées menacées, polluants atmosphériques des changements climatiques.

Décision V/20. Opérations de la Convention

375. Lorsque votre pays nomme des experts pour les ajouter à la liste, tient-il compte de l'équilibre des sexes, de l'engagement des populations autochtones et des membres des communautés locales, et de l'éventail de disciplines et d'expertises applicables?	
a) non	
b) oui	X
376. Votre pays a-t-il activement participé aux activités régionales et sous-régionales afin de préparer les réunions de la Convention et de renforcer l'application de celle-ci?	
a) non	
b) dans une moindre mesure	
c) dans une large mesure	X
377. Votre pays a-t-il entrepris une étude des programmes nationaux et des besoins liés à l'application de la Convention et, le cas échéant, en a-t-il informé le Secrétaire exécutif?	
a) non	
b) en cours	X
c) oui	

Tableaux de conclusion

Veillez utiliser cette case pour indiquer les activités particulières que votre pays a menées à la SUITE DIRECTE de son nouveau statut de Partie contractante à la Convention, en faisant référence aux questions antérieures, selon qu'il convient:

La Mauritanie a entrepris plusieurs activités depuis sa ratification à la convention sur la diversité biologique, entre autres, mise en place d'une équipe de coordination nationale, désignation de Point Focal, Exécution du Programme « Biodiversité NBSAP-GF/1200-96-95 qui a servi d'organe de pilotage des travaux visant l'exécution du processus de planification de la biodiversité en Mauritanie.

Ainsi, le pays a réalisé plusieurs ateliers nationaux, une Monographie nationale, une stratégie nationale et plan d'action de la biodiversité biologique de Mauritanie.

Veillez utiliser cette case pour identifier des initiatives conjointes avec d'autres Parties, en vous reportant aux questions précédentes, si nécessaire:

Un projet majeur est actuellement en cours d'exécution, il s'agit du Projet Conservation de la Diversité Biologique par la réhabilitation participative des sols dégradés dans les zones arides et semi-arides, transfrontalières de Mauritanie et du Sénégal. Financement FEM et parties nationales.

Ce projet vise à enrayer les causes profondes des pertes liées à la biodiversité et résultant de la dégradation des sols dans les cinq écosystèmes principaux couvrant 60.000 km² de la bande transfrontalière qui forme la vallée du Fleuve Sénégal, située entre la Mauritanie et le Sénégal.

Veillez utiliser cette case pour formuler toute autre observation sur les questions portant sur la mise en œuvre de la Convention à l'échelle nationale

La mise en œuvre de la convention se dévoile dans de très bonne condition en Mauritanie et bénéficie d'un important appui de développement du Ministère du Développement Rural et de l'Environnement.

Néanmoins plusieurs activités restent à réaliser en raison des moyens très limités par rapport à un programme aussi ambitieux.

La formulation de ces questions est basée sur les articles de la Convention et sur les décisions de la Conférence des Parties. Si vous avez eu des difficultés d'interprétation, veuillez nous en informer.

Les réponses demandées par les questions dans le présent rapport ont été traitées sans difficultés d'interprétation.

Si votre pays a terminé la mise au point de sa stratégie et de son plan d'action national en matière de diversité biologique (SPADB), veuillez donner les informations ci-après:

Date d'achèvement:	1999
Si le SPADB a été adopté par le gouvernement:	
Lequel?	<i>Mauritanie</i>
A quelle date?	<i>En cours</i>
Si la SPADB a été publié, veuillez donner les détails ci-après:	
Titre:	<i>Stratégie Nationale et Plan d'Action de Biodiversité de Mauritanie</i>
Nom et adresse de l'éditeur:	<i>Direction Environnement et Aménagement Rural B.P. : 170 – Nouakchott – Mauritanie.</i>
ISBN:	
Prix (le cas échéant):	
Autres informations pour les commandes:	
Si le SPADB n'a pas été publié	
Veillez indiquer en détails la procédure pour obtenir des exemplaires:	<i>Contacter Coordination Nationale de la Diversité Biologique B.P. : 170 – Nouakchott – Mauritanie</i>
Si le SPADB est affiché sur un site web national	
Veillez l'adresse complète du localisateur de ressources uniformes (URL):	
Si le SPADB a été confié à la garde d'une agence d'exécution du FEM	
Veillez identifier l'agence:	PNUE